



Wallonie- FRANCE

Expression libre, démocratique
et pluraliste



Bimestriel - nov./déc. 2002
N° 45 - 2 €

© N° dépôt : 0088398 - Exp. : 49 B, av. G. de Gerlache, 4000 Liège

PERIODIQUE D'INFORMATION ET DE REFLEXION FONDE EN 1994

Sommaire

- Edito / R. Swennen p. 2
- Quand la politique... / J. Rogissart, pp. 3-4
- Fantôme d'État... / A. Patris, p. 5
- Wallonie-Bruxelles ...
/ M. De Middelcleer, pp. 6-8
- Hommage à deux écrivains
/ M. Philippe p. 9-10
- Parlons chiffres / P. Durieux
- Une amitié intéressée / J. Liénard, p. 10-11
- Wallonie-Bruxelles, un sous-département ?
/ E. Smets, p. 12-14
- La réforme de l'orthographe (suite)
Retour aux manuels scolaires
/ P. Mélot, p. 15-17
- Plus catholiques que le pape
/ Oculus, p. 18
- Jean Stengers... / J. Dufrane, p. 19
- On nous écrit, p. 20
- Billet sur la Francophonie
/ P. Bertrand, p. 21
- Waterloo, un mythe littéraire, p. 22
- Des goûts et des couleurs / G. Davoise, p. 23
- La trahison en politique / Chantecler, p. 24
- Échos de Flandre et Épinglé dans la presse
/ J. Goffin, J. Liénard,
M. De Middelcleer pp. 24-27

Pour bons Batares et fiers Flamands
Ai grandissime émerveillement
Car translatent beaux euros sonnants
En Liège qui est ville sans ...



Le 15 septembre, le Bourgmestre de la Noble Cité de Liège a déclaré...
(voir p.11)

ACTUALITÉ DU RATTACHISME

René SWENNEN, Président du RF

Les propos selon lesquels la Wallonie se porte mieux ont de quoi laisser perplexe. Sans doute l'écart avec la Flandre est-il moins grand que par le passé (cela de manière visible pour qui circule en Flandre). Il n'en reste pas moins que la Wallonie demeure une des régions les plus défavorisées de l'Europe occidentale et que les signes de redressement sont très relatifs aux yeux de la population. La Wallonie reste atteinte de trois défauts structurels qui ne permettent pas d'envisager un changement radical dans le cadre institutionnel.

Le premier touche à l'enseignement. L'enquête du PISA révèle que la Communauté française se situe en bas de liste des pays européens pour la connaissance de la langue maternelle, alors que la Communauté flamande se situe en deuxième position derrière la Finlande ! Comment expliquer une telle distorsion ?

L'écart – gigantesque sur ce point précis – entre la Wallonie et la Flandre oblige à se poser des questions. La Flandre est une région à l'identité forte, reconnue par tous ses habitants, alors que l'enseignement en Wallonie échappe au pouvoir régional et se dissout dans cette Communauté française de Belgique qui n'offre pas d'elle-même – c'est le moins que l'on puisse dire – une parfaite visibilité.

Question : ne faudrait-il pas, selon des modalités à fixer, régionaliser l'enseignement tout en maintenant des « ponts » avec la Région bruxelloise ?

Deuxième cause : le maintien soigneusement entretenu du sentiment belge en Wallonie. On peut difficilement être performant lorsqu'on s'identifie à quelque chose qui n'existe plus.

Troisième cause : l'absence de culture républicaine. Tout se traite au fil d'interminables négocia-

tiations qui renvoient à un système féodal plutôt qu'à une démocratie moderne. Jamais le critère objectif n'est prioritaire. Il s'efface derrière des considérations de stratégie, de clans, de partis, qui freinent les mesures les plus nécessaires.

Précisément, le gouvernement français veut modifier la Constitution de la République et insérer dans l'article premier une phrase disant que son organisation est décentralisée. Le jacobin que je suis ne voit pas de gaieté de cœur s'éloigner deux siècles d'une centralisation sans laquelle les libertés auraient été étouffées sous les particularismes. Il n'empêche qu'il y a là une opportunité extraordinaire pour la Wallonie, d'autant que le texte prévoirait que des collectivités à « statut particulier » pourraient être créées par la loi. L'obstacle juridique à la réunion serait ainsi levé tant du côté français que du côté wallon. La Wallonie, « collectivité à statut particulier », pourrait conserver ses spécificités fonctionnelles. En France, il suffirait d'une simple loi pour définir son statut. Les interrogations cent fois répétées au sein du mouvement wallon et les objections de nos adversaires au sujet du centralisme français se trouveraient annihilées.

J'y vois de grands avantages. En premier lieu, j'espère que cette réforme constitutionnelle, si elle voit le jour, contribuera à l'unification du mouvement wallon et permettra au rattachisme d'acquérir une véritable force électorale qui pourrait être alternative par rapport à la triste uniformité d'action et de doctrine des partis à vocation gouvernementale. En second lieu, l'objection de l'unification européenne ne pourra plus nous être opposée.

Certes, il y a l'Europe, mais dans celle-ci, il y a les nations et à l'intérieur des nations, les régions. Tout se regroupe et s'organise autour d'un projet dynamique et ambitieux.

L'avenir est à nous !

Avis à nos lecteurs

Certains articles de notre périodique sont rédigés selon les nouvelles recommandations orthographiques (publiées en 1990).

Wallonie-France laisse donc toute liberté aux auteurs de les appliquer ou non.

QUAND LA POLITIQUE EST À LA TRAÎNE DE L'INTENDANCE

Jacques ROGISSART

On savait, notamment grâce aux travaux d'Yves de Wasseige, que l'avance de l'économie flamande sur la nôtre était surévaluée, à la fois par la présomption nordiste et par l'auto-dénigrement wallon. Mais cette vision du réel n'était le propre que de spécialistes austères et d'observateurs avisés. Le régime belge a rendu notre collectivité si peu confiante en elle-même qu'une partie de la mouvance rattachiste excipe encore de notre pauvreté pour justifier l'option française, comme s'il était décent de se présenter à la patrie en quémandeurs d'assistance et non en citoyens honnêtement pourvus en moyens de la servir. Or, voici que, depuis quelque temps, de bonnes nouvelles et de bons augures donnent à la Wallonie une meilleure opinion de ses possibilités. Je renvoie pour les détails à l'excellent numéro spécial (daté septembre-octobre) de la revue *Toudi* dont on ne louera jamais assez le rôle d'éveilleur et d'instructeur dans nos milieux intellectuels. Il est vrai que le clairon sonne peut-être un peu trop fort (après tant de mélodies funèbres, je ne m'en plains pas), car bien des consolidations sont encore conjoncturelles et la conjoncture fraîchit dans les bourrasques de la mondialisation. D'autre part, les plaies ouvertes par la désindustrialisation brutale des années 1960 et 1970 sont loin d'être toutes cicatrisées et les délocalisations, dont le système maastrichtien amplifie les ravages, entretiennent toujours des hémorragies d'équipements et d'emplois. Mais enfin, comme le constate *Toudi*, le vent a tourné. Pas seulement en économie d'ailleurs. Pour qui sait déchiffrer les signes, le frémissement culturel qui parcourt notre région est le présage le plus net d'une éclaircie durable. Bouillonnement de la vie des lettres, un cinéma qui s'affirme, la réussite muséographique du Grand Hornu, l'exigence de beaux spectacles dans nos fêtes populaires multiplient les gages de notre créativité, explicitement et fièrement branchée sur la francophonie. L'intelligence, le bon goût et l'ardeur dans la recherche ne mettent pas de cloisons entre les domaines de l'activité. Là où fleurissent les arts, la prospérité trouve son terreau.

Mais une économie saine ne se soutient pas sans une bonne politique, surtout dans un pays comme la Wallonie, encore dolente de ses chutes et de ses spoliations. C'est de ce côté hélas que l'inquiétude n'a pas motif de s'assoupir. Les discours officiels de la fête de septembre n'étaient pas pires que ceux des années précédentes, mis à part celui, incroyablement pathologique, du maire de Liège mêlant le délire à la platitude pour acclamer ... la Flandre et les Pays-Bas. Mais quel contraste avec l'esprit de la rue, si plein d'optimisme identitaire ! Seul le président du Parlement régional osa proclamer cette évidence que le fédéralisme belge est par nature évolutif et qu'il évolue vers... Ah, le mot ne fut pas prononcé, mais tout le monde l'entendit quand même en son for intérieur. Depuis le colloque de France-Wallonie-Bruxelles à Lille en 2001, et le pèlerinage organisé par Wallonie Libre à Waterloo en

juin dernier, plus personne n'ignore que M. Collignon pense comme nous et l'exprime sans ambages lorsqu'il en trouve la liberté de l'homme privé.

Quant au souhait du ministre-président Van Cauwenbergh qu'aucun remous communautaire ne vienne perturber un proche avenir tout entier absorbé par la reprise économique, le démenti des faits retentit comme un coup de cymbales avec la même promptitude qu'après sa malencontreuse lettre ouverte à ses « chers compatriotes flamands », dans *Le Soir* du 10 juillet. J'ai encore de la peine à blâmer un homme que j'avais cru d'une autre étoffe et dont j'espère encore un raidissement d'âme. Mais il est des pentes que l'on ne descend pas impunément et c'est presque plus triste lorsque l'intelligence s'oublie avec la conscience. En tout cas, ce n'est pas le communautaire qui manque dans l'actualité, avec, comme d'habitude, des replis en désordre des politiciens francophones sur des positions non préparées et encore plus exposées.

Il baigne tout l'épisode des ventes suspendues d'armes au Népal, grâce aux embrouilles de M. Michel, le pouvoir fédéral s'est emparé d'une affaire qui était du ressort de la Région wallonne. Je tiens que le commerce des armes n'est pas celui des savonnettes et qu'il confine de trop près à la souveraineté pour n'être pas soumis à une analyse d'intérêts supérieurs où les considérations morales ont leur place. J'ignore si elle a été faite. Mais le prétexte invoqué par les Flamands pour bloquer le contrat extorque l'hilarité aux scrupules. Examiner si la démocratie règne au Népal ! Dans un pays où la corruption est chevallée à la vie publique, où le jeu des partis est traversé des luttes de castes et de clans, voire de tribus et d'ethnies, où l'analphabétisme de masse dispose à toutes les manipulations, où la famille royale règle ses comptes à la mitraille et où sévit une rébellion se réclamant du maoïsme pur et dur ! Autant chercher une maison de la libre pensée en Arabie séoudite. Mais la question n'est pas là. Elle se tapit dans l'oppression économique de la Wallonie que la Flandre veut faible parce qu'elle la veut docile pendant qu'elle s'occupe de Bruxelles. Et que le gouvernement flamando-belge ait finalement autorisé la vente ne change rien au fond de l'affaire

Et puis il y a eu la résolution du Conseil de l'Europe sur les minorités en Belgique, inspirée du rapport d'un digne député suisse, Mme Nabholz-Haidegger. J'avais dénoncé la jobardise des partis francophones qui se faisaient rafler la mise institutionnelle sur le tapis de la Saint-Polycarpe en échange d'une maigre et dangereuse satisfaction symbolique. Comme prévu, leurs homologues flamands l'ont froissée comme un chiffon de papier et le Premier Ministre l'a jetée à la corbeille. M. Michel, ce grand cosmocrates-de-l'homme, avait promis, ou peu s'en faut, de renverser le gouvernement si celui-ci refusait de faire ratifier la convention-cadre à laquelle se réfère la susdite résolution. Il se glisse aujourd'hui sous les feuilles de l'automne. Le naïf et faible M. Maingain, ci-devant

président du FDF, y a bien été de quelques trémolos, mais ses maîtres le connaissent : il ne tire jamais trop sur sa laisse d'argent. Et l'on n'entend plus Mme Spaak que l'on avait envoyée hanter les coulisses de l'assemblée strasbourgeoise. Convenons qu'elle est la seule à mettre ainsi un peu de finesse dans l'impuissance.

Le dénouement de cette intrigue n'est malheureusement pas une demi-victoire sur le plan des principes. C'est une défaite de plus. Si en effet la résolution européenne reconnaît aux francophones de la périphérie bruxelloise le statut de minorité nationale, elle sanctionne aussi leur appartenance à la Flandre et les invite à « s'adapter » à ses spécificités. En outre, elle recommande de donner des droits aux Flamands de la Wallonie et l'on n'oubliera pas les revendications territoriales dont font l'objet certaines de nos communes frontalières, notamment celles qui confinent à Fournon. Et l'on n'épuise peut-être pas ici tous les périls en germe dans le concept fumeux de minorité. L'internationalisation des problèmes fouronnais et péri-bruxellois ne peut advenir sur des bases solides que par la disparition de l'État belge. Puissions-nous, le moment venu, ne pas nous voir opposer les écrans de fumée érigés en toute innocence par Mme Nabholz-Haidegger. Mais quand donc nos politiciens apprendront-ils les règles de la *Realpolitik* ?

En attendant, force leur est de prendre au sérieux le programme flamand d'avancées institutionnelles après les élections de 2003. Que font-ils donc ? Ils forment un nouveau front du refus. Un front ! Comment osent-ils encore galvauder ce mot après tant de débandades et d'enfoncements ? Pour résister – n'espérons même pas qu'ils contre-attaquent – ils devraient faire leur deuil du principe suprême de leur conduite : la survie de l'État belge. Car la logique belge est implacable : pour que le royaume fonctionne, il faut se plier aux convenances de sa plus forte composante. Autrement dit payer le prix fort, car les structures rationnelles et sentimentales de la politique flamande sont celles d'un État indépendant. Elle n'a cure de la Wallonie que dans la mesure où celle-ci peut contribuer à la défense de Bruxelles, dont la mollesse a déjà de quoi angoisser. La France enverra-t-elle un signal de solidarité à l'une des villes-clés de la francophonie mondiale ? On ne pourrait fonder là-dessus quelque espoir que si le front de nos partis était autre chose que ce que je crains qu'il ne soit : un orviétan pour notre opinion publique.

Ils grognent et puis ils cèdent, voilà bien leur séquence habituelle. Un francophone était attendu à la tête de la Sûreté de l'État, c'est un Flamand qui prend la place, alors que ses compatriotes ont déjà la haute main sur la police fédérale. Cela promet en cas de grabuge, comme en 1950 et en 1961. Les zigzags de la comptabilité publique, privée de toute visibilité dans le désordre globalo-maastrichtien (1), amènent le gouvernement fédéral à exiger des restitutions des entités fédérées ? La Flandre s'exécute, la gestion de M. Verhofstadt lui convient et elle a ses siphons aux bons endroits. Le gouvernement wallon,

lui, commence par dire non, puis ne parle plus que de termes et délais.

La délectation morose n'est pas ma pente de caractère. Je voudrais relever ici ou là dans l'actualité des traits de courage ou de lucidité, une cohérence politique qui ne soit pas celle, toute pétainiste, de la soumission. Mais la volonté partisane semble s'investir tout entière dans la quête des sièges et des places. Au delà de l'échéance électorale, c'est le trou noir. Les alertes énergétiques se succèdent avec récurrence depuis plusieurs décennies et ce qui se passe aujourd'hui prêche pour la rupture avec notre dangereuse dépendance envers le pétrole ? Contre tout bon sens, c'est au nucléaire que l'on s'en prend sous l'aiguillon des utopistes, tout en négligeant leur judicieux conseil de pousser vigoureusement la recherche d'autres sources d'énergie. Il y a, par bonheur, un potentiel aéronautique wallon, mais où en est-on du côté de l'ingénierie moléculaire d'où peuvent sortir demain de gigantesques profits ? Limitons là les exemples. Ils suffisent à montrer qu'il faut rendre ses droits politiques au long terme et que l'initiative publique doit, chez nous, corriger la myopie des financiers. Périmée dans notre monde d'incertitude, l'idée de Plan anti-hasard qui libellait un beau titre de Pierre Massé et vivifiait « l'ardente obligation » dont parlait de Gaulle ? Non, de plus en plus nécessaire sur les décombres du néo-libéralisme. Ah, bien sûr, la Flandre n'en veut pas. Heureusement, car elle planifierait à nos dépens. Mais la Wallonie, mais la France ?

(1) Je ne résiste pas au plaisir de citer un admirateur du funeste traité de 1992, le sénateur français socialiste Henri Weber, pour illustrer les insolubles contradictions de son école. Ce docte jetait l'anathème en août, dans les colonnes du *Monde* sur le « national-keynésianisme », donc sur tout effort de réguler un tant soit peu l'économie dans une perspective d'intérêt général. Il n'en prêchait pas moins « la maîtrise de notre destin collectif, l'avènement d'une démocratie accomplie, l'humainisation de nos sociétés dans le cadre du capitalisme mondialisé » (c'est moi qui souligne). La gratin néo-libéral qui se réunit chaque année à Davos y tient depuis deux ans des propos plus subtils. Et depuis, la Commission européenne qui est sur la même longueur d'onde s'est résignée à desserrer un peu la pacte de stabilité monétaire, cet étouffoir de la vie en société organisée et policée.

P.S. : Deux coquilles mal venues dans mon article précédent « Un honnête avertissement ». Il fallait lire : dans le 2^e alinéa (haut de la p. 5) « A nous aussi la libération psychique de notre identité comprimée dans le moule (et non le monde) fêlé du difforme melting-pot belge » ; *Ibidem*, il aurait fallu écrire « chère » et non « chair » (je ne blâme que moi).

FANTÔME D'ÉTAT SANS NATION

André PATRIS

Les nations sans État ne sont pas rares de nos jours. Plusieurs s'efforcent d'élargir une autonomie administrative plus ou moins chichement mesurée mais toutes ont en commun la conscience de leur identité.

Le cas des Wallons est à l'opposé. Ils ont un État régional, emmaillotté dans la structure belge, mais ils sont interdits de Nation. Le fédéralisme à la belge a ceci de particulier qu'il ne souffre qu'une nation. Pas la belge bien sûr, déjà jetée aux poubelles de l'Histoire, mais la flamande. Celle-ci s'est forgée au cours d'une lutte séculaire pour sa reconnaissance et son émancipation. Dès 1938, une notabilité thioise, le professeur de Bruyn, affirmait tranquillement : *La Flandre est une nation. Elle est au-dessus de l'État.*

Erreur ! Aujourd'hui, la Flandre contrôle l'État belge. Précisément parce que, devenue nation, elle n'a, en face d'elle, que des régions à la personnalité falote, qui se refusent obstinément à s'interroger sur leurs racines. Passe encore pour Bruxelles, obnubilée par sa fonction de capitale d'un royaume branlant alors qu'elle se doit de tout miser désormais sur son rôle européen. La Wallonie, elle, ne peut évoquer la moindre excuse. L'expérience institutionnelle en cours est décevante tant au niveau communautaire que régional. En une bonne trentaine d'années, presse, radio, télévision, enseignement ont réussi ce tour de force de ne jamais soulever le problème de l'identité nationale des francophones. Sans doute suffisait-il de dénoncer les appétits flamands et de défendre – mal – des positions que l'on croyait naïvement acquises pour toujours.

Au vu des événements, Jules Destrée a eu grand tort d'écrire, dans sa lettre au roi en 1912, que les Flamands nous ont volé notre passé. Pirenne, le Verviétois, s'en est chargé lui-même en ne retenant que la filière qui va des ducs de Bourgogne à l'instauration du royaume. En faisant fi délibérément, pour forger le mythe d'une nationalité belge, des avis autorisés de Talleyrand, de Léopold 1^{er}, de Bismarck et, finalement du secrétaire privé d'Albert 1^{er} qui, à la veille de la Grande Guerre, reconnaissait que la Belgique n'a pas de nationalité.

Le fédéralisme tel que nous le pratiquons n'est qu'un emplâtre sur jambe de bois, tout juste bon à maintenir vaillamment que vaillent des situations acquises. Et donc, en dernière analyse, à tomber sous la coupe de la Flandre.

On aura, certes, noté à ce propos les déclarations tranchantes d'Hervé Hasquin, président de la Communauté française, qui ne ménage pas ses mots en parlant des Flamands. Il envisage l'hypothèse d'un duo avec Bruxelles au sein d'une francophonie où les petits donneraient de la voix. Dans ou hors de la Belgique ? Prudent, notre homme ne se prononce pas, de peur de faire suffoquer un Ministre des Affaires étrangères, zéléteur du Benelux, ou le président de son parti, qui ne veut pas « être le curateur de la faillite de la Belgique ».

Il faudra que ces messieurs accordent leurs violons, ce qui ne sera pas une mince affaire avant les orages électoraux et constitutionnels qui se profilent à l'horizon. Contentons-nous d'observer que l'atonie des uns et des autres – Wallons et Bruxellois – est de mauvais augure à la veille de nouveaux affrontements inévitables entre une nation et une coalition de fortune.

Coalition de fortune parce que, à force de considérer le cadre belge comme intouchable, à force de garder les yeux fixés sur le prétendu âge d'or de 1830 à 1914, les francophones sont en train de gâcher les chances qui s'offrent à eux dans un contexte international en rapide évolution.

Leurs responsables actuels feignent d'oublier que l'État tampon, séquelle de la bataille de Waterloo, est condamné au profit d'un État carrefour de nations amies, attelées à la construction d'un vaste ensemble continental. Tout à leurs luttes intestines, ils ne soupèsent pas les risques redoutables qu'entraînerait la survivance d'un cancer linguistique dans les parages de l'exécutif européen. Pourrait-on rêver, dans certains milieux, d'une occasion plus favorable au transfert vers l'État d'un exécutif qui ira jusqu'aux frontières de la Russie ?

La révision de la Loi fondamentale de 1970 avait pour objectif de consolider un État central miné par les dissensions. Elle a eu pour résultat immédiat de lier les mains des Wallons, de les fondre dans une Communauté incolore, de les cantonner dans une Région insipide.

Ayons le courage de reconnaître nos propres responsabilités. En posant quelques questions qui resteront, hélas ! sans réponse.

Pourquoi notre personnel politique, à de rarissimes et honorables exceptions près, s'abstient-il d'évoquer nos relations avec la France ?

Pourquoi notre accord culturel avec la France ne donne-t-il pas lieu à des initiatives qu'il prévoit expressément en matière de défense et d'illustration de notre langue à tous ?

Pourquoi le contrat d'avenir pour la Wallonie, dont on nous rebat les oreilles, n'a-t-il pas mis l'accent sur le développement qu'appelle le sens commun entre régions frontalières de langue française ?

Pourquoi le ministère de la Communauté française s'en tient-il apparemment à des instructions surannées sur la citoyenneté formulée comme suit, en 1989-90 : « Les droits et obligations du citoyen : la nationalité belge ». On voudrait abrutir nos jeunes Wallons et Bruxellois qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Pourquoi nos universités n'encouragent-elles pas une étude comparative des cours d'histoire en Flandre et en Wallonie ? Ne résistons pas à l'envie de souffler une réponse qui, répétons-nous, ne viendra pas : parce que, en termes vulgaires, la confrontation des deux ferait sauter la baraque...

L'identité des Wallons ne se confond pas avec la citoyenneté du jour. Elle ne peut être reconnue qu'en produisant au premier plan la question de l'appartenance nationale. Un brûlot à éteindre précipitamment, estimeront nos excellences de tout bord.

Notre périodique a pris position, en 1999, dans un numéro spécial au titre non équivoque : *France-Wallonie Une Nation. Une ou deux Républiques ?*

Des échéances électorales pointent à l'horizon. Notre vœu est que nos lecteurs, qui se recrutent dans tous les milieux, envoient un coup de semonce approprié à tous les partis qui font barrage au rapprochement, voire à l'union avec nos frères de France.

WALLONIE-BRUXELLES : LE CONTREPOIDS « FRANÇAIS »

Marc DE MIDDELEER, Docteur en droit, UCL

Ne pas prévoir, c'est déjà gémir

Léonard de Vinci.

Sous l'enveloppe de plus en plus mince d'un « royaume belge » morcelé, l'État-nation flamand s'impose, dominateur ; phénomène affectif autant que politique, l'un est indissociable de l'autre. Il est irréversible.

L'incident le plus récent est révélateur. Le mépris d'une Flandre unanime pour le Conseil de l'Europe et ses principes directeurs (le rapport Nabholz concernant les collectivités minoritaires) le met en pleine lumière : le nationalisme flamand – celui de la purification ethnolinguistique et de l'égoïsme fiscal et social dans un enclos territorial refermé sur un peuple nanti – a la bride sur le cou dans une structure belge instrumentalisée à sa guise.

Puisse la diplomatie internationale en tirer à temps les conclusions appropriées, sans courte vue et sans ces atermoiements qui ont toujours envenimé les situations ! Le discours européeniste dissimulateur, cher aux politiques flamands, ne doit tromper ni Bruxelles ni la France directement concernée.

Des rapports différents à la citoyenneté

A considérer comme il se doit la réalité individuelle et collective profonde (en dehors de la mythologie belge en trompe-l'œil), on voit que la « nationalité flamande » s'est parfaitement dissociée aujourd'hui de la « citoyenneté belge ». En va-t-il de même en Wallonie et à Bruxelles ? Pas encore. En cause : un flou identitaire wallon conjugué à la culture française, universaliste plutôt que « communautarienne », y entretient un attachement émotionnel à un État belge indivisible. Et aux principes de liberté individuelle et d'égalité des citoyens, dans ce qui fut une construction historique suscitée au XIX^e siècle par ces Bruxellois, Liégeois et autres Wallons sur le modèle français... mais qui a volé en éclats, toute nostalgie dissipée.

Ce rapport différent à la citoyenneté belge rend fallacieux l'espoir d'une « paix communautaire » toujours caduque par essence. Car, comme l'observe Stanley Hoffmann, professeur de sciences politiques à Harvard, citant son confrère John Rawls : *Un « modus vivendi », c'est-à-dire un simple compromis entre groupes d'intérêts, demeure instable dans la mesure où chaque partie n'aura de cesse de promouvoir ses propres vues et intérêts* (1).

La Flandre, au contraire de la « Belgique française », l'a parfaitement compris, jouant à son profit de cette Belgique aux 7 gouvernements et parlements, confédération instable de 4 entités principales et de pas moins de 5 « satellites institutionnels », dont la Communauté française et 3 commissions communautaires bruxelloises (2) ! Imbroglie institutionnel pour un sauvetage désespéré sinon absurde.

Confortée par sa mystique de « peuple en mouvement, de nation en devenir » (Manu Ruys), ses signes incontestés (drapeau, hymne, fête nationale), son net avantage démographique, la Flandre prend les populations wallonne et bruxelloise en tenaille : d'une part, le noyautage de postes principaux de commande et de contrôle de la vie poli-

tique et économique au niveau (con)fédéral - l'inventaire en est instructif ; d'autre part, le transfert par phases successives des compétences et des budgets, l'objectif majeur étant d'abolir les mécanismes fiscaux et sociaux de solidarité « nationale belge ». La technique de la « coupe » est habilement utilisée comme le remarque l'étranger : *Dans un premier temps, le transfert des compétences est corrigé par des exceptions maintenues dans le giron fédéral (belge). Par après, ces exceptions sont jointes à la compétence transférée, qui s'en trouve ainsi renforcée* (3). Tout bénéfique pour la Flandre riche d'aujourd'hui, réfractaire sinon indifférente à un sentiment « belge » impliquant devoirs ou sacrifices pour les « autres ».

Les Fêtes de septembre, pour quoi ?

Telle est la Belgique éclatée d'aujourd'hui, chéloïde de l'Histoire, amalgame de Wallons et de Flamands qui n'a manifestement pas pris. Dans ce contexte il faut cesser de se tromper de combat au nom d'une évanescence belgitude. Face à l'étendard au Lion noir qu'arbore partout le Flamand (il se dit bien Flamand et non néerlandophone), quel sens identitaire profond les Wallons et Bruxellois attribuent-ils à leurs fêtes officielles de septembre ? La question n'est pas futile.

Leur enseigne-t-on à l'école que la « Fête nationale de la Wallonie », fixée en 1998 au 3^e dimanche de septembre, commémore par référence aux valeurs démocratiques la fondation, en 1912, de l'Assemblée wallonne, premier parlement wallon dont naîtra, selon son président Jules Destrée : *Un nouvel ordre, la prise de conscience par la Wallonie de son unité, cherchant à s'instruire d'un passé trop longtemps oublié et à se préparer à l'avenir dont elle est digne*. Par décret d'avril 1913, la même Assemblée wallonne décidait que la Fête de la Wallonie célébrerait les journées révolutionnaires de 1830, ce qui fut repris en 1975 par la Communauté culturelle française, incluant Bruxelles, pour fixer au 27 septembre la Fête de la Communauté « française ». Il y a là une incontestable et perturbante ambivalence. D'un côté, la Fête veut affirmer la solidarité entre la Wallonie et Bruxelles, fort bien ; de l'autre, elle se réfère aux combats constitutifs de la Belgique bourgeoise francophone de 1830, sachant que les Wallons de 1913, conservant encore pour cette Belgique-là une relative nostalgie, voulaient manifester leur hostilité et leur crainte prémonitoire devant les avancées du rouleau compresseur flamand (4). La fête des « francophones » ne serait-elle qu'un insignifiant doublet de la Fête nationale belge dépassée par les évolutions ? Wallons et Bruxellois, confrontés à l'agressif Lion flamand, verront-ils, au contraire, clair et en feront-ils leur symbole de résistance politique et individuelle à la flamandisation accélérée de l'appareil belge, afin d'assurer les emplois de leurs enfants.

Pour être fier, le Wallon doit-il être suédois ?

Et la fierté ? Le président Hasquin dénonçait, dans le Soir du 17 août l'attitude des Flamands : *Je suis excédé de leur condescendance. C'est une attitude permanente : on regarde la Wallonie avec mépris. C'est un danger qui guette d'ailleurs aussi les Bruxellois.* Il veut que la Communauté française prenne une part plus active dans le redéploiement économique de la Wallonie, tout en déplorant l'extrême réserve du monde socio-économique bruxellois. En effet, la solidarité indispensable et inlassablement vantée par les responsables wallons et bruxellois (des mots ?) se doit d'être réciproque. Et, comme dans toute entreprise, la fierté d'appartenance collective, nourrie par la prestigieuse histoire industrielle wallonne et ses réussites d'aujourd'hui (notions à introduire dans l'enseignement) est un facteur fondamental de dynamisation.

Redonner une image de marque positive à la Wallonie dans sa totalité (en éradiquant les sous-régionalismes et clientélismes anémiant) et asseoir Bruxelles et sa périphérie francophone dans leur rôle spécifique de Cité-Région de stature internationale ; autant d'engagements politiques à prendre et à tenir sans la moindre concession. Rencontrant en Provence un artiste suédois qui se déclarait « Wallon » avec fierté, nous pensions à ce que la Nivelloise Brigitte Parez, interprète-traductrice du colloque « Les relations Wallonie-Suède », tenu à Louvain-la-Neuve en 1997, soulignait : *En Suède, je ne suis pas considérée comme une Wallonne, mais plutôt comme une Belge. Le qualificatif « wallon » est réservé aux Suédois descendants des forgerons wallons. Ils forment une caste prestigieuse. Pour eux, être wallon, c'est comme un titre de noblesse* (5). Louis de Geer et les frères de Besche y développèrent l'industrie du fer au XVII^e siècle grâce à la main-d'œuvre hautement qualifiée de quelque 5.000 hommes du pays de Liège, de Franchimont, du Namurois et de Walcourt (6).

Aujourd'hui, des dizaines de leaders mondiaux refléussent en Wallonie ; ils font la couverture du périodique *Trends/ Tendances* du 10 octobre sous le titre *Ces Wallons, champions du monde*. De plus, son potentiel scientifique et de R.& D. – avec ses quelque 138.000 étudiants – est d'importance comparable à celui des autres grandes régions d'Europe. Mais voilà que, paradoxalement, un sénateur gaumais et une bourgeoise de Mons, rencontrés récemment, se récriaient : « Ah non ! je ne suis pas Wallon(ne), Belge, oui ! ». Et la Montoise de préciser, candide : « ...Et j'ai épousé un Flamand » (pas un Belge s'entend !). Les Wallons ont donc du chemin à faire pour retrouver leur dignité. Peu nombreux encore comprennent que, par les Mérovingiens de Tournai et les Carolingiens de Nivelles et d'Herstal, ils sont en réalité « les premiers Français », arrachés de leur patrie par les tribulations dynastiques survenues depuis le Moyen Âge.

Incident diplomatique et discrédit

En droit interne et dans l'ordre international, l'attitude de la Belgique vis-à-vis du Conseil de l'Europe et de ses recommandations est riche d'enseignements. Sauf à changer de cap, elle gâtera à coup sûr son image déjà détériorée au fil du temps.

Le 26 septembre 2002, l'Assemblée parlementaire plénière du Conseil de l'Europe, adoptant le rapport

Nabholz-Haidegger, demande au royaume de Belgique : dans un esprit de tolérance de ratifier la Convention-cadre de 1994 pour la protection des minorités nationales, de reconnaître celles qui sont identifiées dans les Régions par l'Assemblée et de ne pas faire de réserves contradictoires au traité ; de signer et ratifier la charte européenne de 1992 des langues minoritaires ; de se conformer sans autre retard, à un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme du 23 juillet 1968 (1), enjoignant d'autoriser l'accès aux écoles francophones des six communes à statut spécial de la périphérie de Bruxelles aux enfants de parents n'y résidant pas.

Le lendemain, le Premier ministre (forcément flamand) rejette d'un coup de langue l'avis du Conseil de l'Europe, déclarant qu'*il est inutilisable en Belgique et qu'il ne représente presque rien.* Injurieux, M. Verhofstadt assène à l'égard de Mme Nabolz, l'envoyée du Conseil de l'Europe : *Ce n'est pas à quelqu'un qui vient de Suisse qu'il revient de déterminer ce qu'est une minorité nationale en Belgique.* (Le Soir 01/10/02). Bel esprit européen !

Que conclure de tout cela ?

1^{er} enseignement, dans l'ordre international : la Belgique, parce que dominée par son entité fédérée, la Flandre, exprime un mépris caractérisé pour le Conseil de l'Europe et son Assemblée parlementaire tout à fait démocratique, institutions de l'Union occidentale auxquelles elle adhère et dont elle fut, avec la France en 1948, la conceptrice !

2^e enseignement : cette moquerie brutale à l'égard du Conseil de l'Europe, que le Pr. Reuter dit être *la seule organisation où tous les pays européens, relevant d'un idéal démocratique, peuvent se retrouver pour examiner n'importe quelle question européenne*, est un fâcheux exemple à l'heure où la Belgique, chantre de l'Europe des régions, plaide pour un élargissement aux pays de l'Est en 2004 et 2007, tout en sachant que la protection des minorités est une des conditions exigées pour leur adhésion.

3^e enseignement : la mauvaise foi discrédite la Belgique en ce qu'elle prétend substituer sa propre définition des minorités à celle tout à fait précise donnée, après enquête par le Conseil de l'Europe et conforme à celle qu'en produisit le Pr. Capotorti, rapporteur à l'ONU en 1977 (7).

4^e enseignement : l'État belge ne peut être qu'un dans l'ordre international et doit, au niveau fédéral, assumer ses responsabilités. Or, il apparaît qu'il n'y a plus de Belgique quand son ministre des Affaires étrangères avoue son impuissance devant le refus du seul parlement flamand de suivre les recommandations du Conseil de l'Europe.

5^e enseignement, en droit interne : l'attitude partielle du Premier ministre, qui tient pour rien les droits et intérêts des citoyens d'expression française, montre toute la fiction du fédéralisme belge. En l'occurrence, l'État belge manque à ses devoirs « fédératifs », *ne pouvant se contenter d'être le porte-voix des collectivités fédérées* (et) *devant se situer dans une perspective globalisante* (Pr. Delpérée).

6^e enseignement, en droit interne : la protection des droits des minorités dans les communes à statut spécial est garantie par la Constitution, loi fondamentale du royaume, et le recours devant le Conseil de l'Europe établit des pratiques de non-droit qui corrompent une Belgique en dislocation.

Changer l'avenir

Une utopie est nécessaire pour faire avancer la Wallonie et Bruxelles. Il leur faut un projet politique innovant et mobilisateur, et des hommes d'État capables de le mettre en œuvre dans une vue prospective du long terme.

Le « pouvoir enchaîné », décrit avec grande pertinence par Alain Eraly (8), fait comprendre pourquoi, dans la structure belge, les Wallons et les Bruxellois sont condamnés à être bernés. N'y lit-on pas le jeu politique auquel il faut se livrer sous l'incessant chantage des Flamands, menaçant l'État belge d'un éclatement si l'on refuse de céder à leurs exigences grandissantes.

L'occupation première des ministres est le stratéguisme. Se faire aimer et ne jamais perdre la face sont finalement les règles d'or du métier. Quand un accord est conclu, il est 'volontairement ambigu'. Cela rend les choses inextricables et chacun peut retourner vers l'électeur avec le sourire du vainqueur. Mais encore, chose décisive : Au 'kern' (comité ministériel restreint, parlons français !), chacun peut y bloquer les dossiers de l'autre de sorte que 'le maître' est celui qui accepte le plus longtemps le blocage du dossier et 'l'esclave', celui qui finit par faire les concessions nécessaires pour se sauver lui-même. Autre perfidie : réinsérer subrepticement dans le texte de l'accord ou du P.-V. du Conseil des dispositions rejetées durant la négociation.

L'expérience des quatre décennies montre que « le maître » est le Flamand et « l'esclave », le Wallon (et le Bruxellois). Seule une détermination farouche et opiniâtre mettrait fin, dans un premier temps, à un processus catastrophique pour quiconque parle français en Belgique.

Pourquoi donc les présidents des principaux partis wallons, le MR et le PS, ne mettent-ils pas en œuvre les programmes votés en congrès par leurs membres. Et ce, sans plus de faiblesse ni report aux calendes grecques. A savoir :

Pour le MR : le respect de la Communauté française, l'établissement d'une Charte fondamentale reprenant les objectifs communs à la Communauté française et aux Régions wallonne et bruxelloise, une coopération socio-

économique organisée entre elles, la mise en place d'un « Conseil consultatif des francophones de la périphérie bruxelloise et des Fourons », le droit de tout francophone à bénéficier des services de la Communauté française ; Pour le PS : la mise à plat, de manière globale, de toutes les questions institutionnelles et des frontières des Régions sur la base des vœux exprimés démocratiquement par les populations, avant d'accepter une quelconque modification. Les professeurs Franck et Dumont en appellent à la fermeté : *Les partis wallons et bruxellois feraient bien d'exiger que le compteur des réformes soit remis à zéro avant même d'envisager le tri de ce qui peut être discuté. Les altérations unilatérales, portées par la partie flamande aux réformes acquises antérieurement, doivent être effacées. Si les partis francophones faisaient le moindre pas vers de nouvelles réformes sans avoir récupéré l'acquis (notamment les libertés linguistiques dans la périphérie bruxelloise et les Fourons), ils se livreraient à la stratégie flamande du fort au faible.* (9).

S'ils avaient une stature d'hommes d'État, les gouvernants de la Wallonie et de Bruxelles engageraient concomitamment la réflexion prospective et prépareraient le plan nécessaire pour les scénarios de séparation croissante d'avec la Flandre. La Régionalisation engagée en France sera intégrée à cette réflexion stratégique indispensable. *Ne pas prévoir, c'est déjà gémir.*

(1) J. Rawls, *Le droit des gens*, 10/18, Paris, 1997.

(2) *Journal des tribunaux : la réforme de l'État*, 16/04 - 24/12/1994.

(3) L. Primicerio, *Il caso belga*, Salerne, Elea Press, 1991.

(4) Ph. Destatte, historien, dans le *Journal du Brabant-Wallon*, septembre 1998.

(5) *Le Soir* (09/05/01).

(6) J. Delmelle, *L'Exception wallonne en Europe*, 1966.

(7), Voir P. Sabourin : *Les nationalismes européens*, Paris, QSJ ?, n° 3085, p.108.

(8) A. Eraly, *Le pouvoir enchaîné ! Être ministre en Belgique*, Bruxelles, Labor, 2002.

(9) *Au nom de l'équité : une stratégie francophone* (La Libre Belgique, 02/03/99).

DUMAS DISPUTÉ

Dumas, quel Dumas ? Mais Alexandre bien sûr, l'illustre père des Trois Mousquetaires ! Décédé en 1870 en Seine-Maritime, son corps fut ramené à Villers-Cotterêts, sa ville natale, et inhumé aux côtés de son père, le général de l'Empire. Il y repose donc, selon sa volonté, depuis 132 ans.

Mais voilà qu'en 2002, Paris entend, d'autorité, déporter les restes du célèbre écrivain au Panthéon, unique réceptacle des gloires nationales. Flattés et furieux à la fois, de nombreux Cottéréziens refusent cette translation. Une Fronde s'organise : Picard, Alexandre Dumas doit demeurer en terre de Picardie !

Petit problème toutefois : les élus locaux ont déjà accepté moyennant, d'une part, le remplacement de la statue d'Alexandre, fondue en 1942 par les nazis, et d'autre part, le classement du château de style Renaissance, bien connu pour avoir vu François Ier y signer, le 15 août 1539, l'Ordonnance qui officialisait l'emploi de la langue française dans tout le royaume.

Cela nous fait souvenir qu'en 1828, la ville de Liège obtint du gouvernement de Charles X la restitution du cœur embaumé d'André-Modeste Grétry. Né le 11 février 1741 à Liège, le compositeur franco-liégeois (1) mourut le 24 septembre 1813 dans sa propriété d'Er-

d'Ermenonville, là même où Jean-Jacques Rousseau avait rendu l'âme 35 ans auparavant. Se souvenant de la gloire passée du musicien, Paris lui fit de magnifiques funérailles. Si les cendres de Grétry demeurent bien au Père-Lachaise, son cœur est revenu dans la Cité ardente.

Oserait-on suggérer ?

J. L.

(1) Et non compositeur franco-belge, comme le dit le *Petit Robert 2* sans aucun respect de la vérité historique. En plus de Paris (2^e arrondissement), Nîmes a donné le nom de Grétry à une artère de la vieille ville.

HOMMAGE À DEUX GRANDS ÉCRIVAINS FRANÇAIS DE WALLONIE : CHARLES PLISNIER ET MARCEL THIRY

Marc PHILIPPE

Dans un récent article du *Monde diplomatique*, Maurice Maschino dresse un tableau pessimiste du rôle des intellectuels aujourd'hui au sein de la société française. Il fustige leur attitude qui consiste à ne plus endosser ce rôle contestataire du pouvoir en place et de s'assurer plutôt une place confortable dans la société en soignant particulièrement leur image médiatique. L'auteur rappelle pourtant que les intellectuels ont souvent contesté par le passé les positions du pouvoir dominant. Et de citer Emile Zola dans l'affaire Dreyfus, Victor Hugo et son opposition au pouvoir de Napoléon III ou, plus proche de nous, les actions des Jean-Paul Sartre, Françoise Mauriac ou autres Pierre Bourdieu.

En redéfinissant sa place historique dans la société française, Maschino rappelle que l'engagement de l'intellectuel est l'une des grandes traditions françaises qu'il convient de réactualiser d'urgence. L'intellectuel doit, en effet, à nouveau prendre les risques qui fondent la pertinence du débat politique et démocratique sous peine de faire définitivement sombrer toute une société dans le climat convenu et anesthésiant de la pensée unique. Pourquoi pareille digression dans un article consacrer à Plisnier et à Thiry ? Parce que ces deux personnages répondent, en Wallonie, au portrait de l'intellectuel engagé, et surtout parce que les Wallons ne sont que trop peu conscients de la portée de leur engagement.

En effet, Charles Plisnier et Marcel Thiry ne furent pas que de grands écrivains français de Wallonie, ils furent aussi les témoins des problèmes importants de leur temps et n'hésitèrent pas à prendre des risques sur le plan politique en s'engageant pour leur région.

Si la chose peut paraître comme allant de soi aujourd'hui que le fédéralisme est entré dans les mœurs et que l'existence des régions est reconnue, il faut néanmoins replacer leur action dans le contexte de leur époque où le combat pour la Wallonie était très loin d'avoir la cote au sein de l'establishment belge et n'avait pas meilleure réputation auprès d'une large majorité de la population.

Ils illustrent à merveille ce rôle de l'intellectuel dans la société. Par leur parcours, ils ont peut-être été en mesure d'appréhender les fondements mêmes de la civilisation française en n'établissant pas de distinction entre, d'une part, l'identité française purement culturelle de la Wallonie, cantonnée bien souvent (et non de manière neutre au demeurant) aux seuls domaines de la langue et de la littérature et, d'autre part, les conséquences induites au plan social et politique par cette appartenance française de la Wallonie.

Cela transparait tout autant dans les textes et l'action politiques de Marcel Thiry qu'au travers de l'intervention, restée célèbre, de Charles Plisnier au Congrès national wallon de Liège des 20 et 21 octobre 1945.

Né le 13 décembre 1896 à Ghlin près de Mons, Charles Plisnier est un écrivain prolifique. Sa production touche, en effet, à tous les grands domaines de la littérature : roman, nouvelle, poésie, essai et théâtre. Bien que ses talents d'écrivain se soient révélés très tôt puisqu'il publie son premier recueil de poèmes dès 1912, le principal de sa production littéraire se situe dans les années 1930 et 1940. Les années 1920 correspondent chez Plisnier, à l'exercice de son métier d'avocat au barreau de Bruxelles et à une intense activité militante au sein du parti communiste dont l'auteur respecte alors le mot d'ordre de ne pas publier.

Ce n'est qu'après sa rupture avec ce parti en 1928 et par suite de l'attribution du prix Goncourt en 1937, pour son recueil de nouvelles *Faux Passeports*, que Plisnier s'installe en France pour se consacrer entièrement à son activité d'écrivain. Encore faut-il rappeler, que sa mort prématurée en 1952, nous a privé de la poursuite de l'œuvre d'un auteur en pleine possession de son génie créateur.

Si sa production est variée, on peut néanmoins définir Plisnier comme un grand romancier et nouvelliste. Dans un style épique qui lui est particulier, il a été le chroniqueur attentif de la vie de la bourgeoisie de province et de ses mœurs, d'une bourgeoisie plus spécifiquement nordiste (ou picarde comme le révèle la dédicace, par son épouse, de son ouvrage posthume *Patrimoine*), ce terme recouvrant chez lui aussi bien la France du Nord que la partie hennuyère de la Wallonie. La ville de Mons servit d'ailleurs régulièrement d'archétype de la ville picarde dans ses œuvres de fiction. Néanmoins, il serait injuste de ne voir en Plisnier qu'un romancier de talent. Son œuvre poétique complète, récemment publiée, révèle une personnalité entière, « à fleur de peau », qui gagne certainement à être (re)découverte.

De son activité proprement politique, notons que, si son passé communiste lui permit d'écrire *Faux Passeports*, nous ne retiendrons cependant que le contenu et la portée de son éclatante intervention au Congrès de 1945. Plisnier y usa de sa notoriété pour engager les Wallons dans la voie du fédéralisme, seule solution réaliste à l'époque, tout en ne faisant pas mystère de sa conviction profonde que la nature même de l'État belge ne permettrait pas à cet avatar de réussir, autorisant alors les Wallons à s'ouvrir naturellement vers la France. Fort critiqué à l'époque pour cette déclaration, notamment par Paul-Henri Spaak, nous ne pouvons aujourd'hui, face à l'échec flagrant du fédéralisme, qu'admirer la prémonition de Charles Plisnier !

Toute autre est la personnalité de Marcel Thiry. Autant le tempérament de Plisnier est entier, autant celui de Marcel Thiry est tout en nuances à l'image de sa modestie naturelle. Incroyable manieur de mots, doté d'une grande maîtrise de la « technique » poétique, Marcel Thiry est sans aucun doute un des plus grands poètes français du XXe siècle. Paradoxalement, son œuvre reste injustement méconnue. Serait-ce dû au fait qu'il ne pût ou ne sût faire une carrière en France ? Au fait qu'il ne pût abandonner toute activité professionnelle au profit de l'exercice exclusif de son métier d'écrivain ? Ou encore parce que son talent fut trop tôt reconnu à la publication, en 1924, d'un de ces premiers recueils de poésies : *Toi qui pâlis au nom de Vancouver*, occultant la suite de son œuvre poétique ? Il est difficile de répondre à ces questions.

Marcel Thiry est né à Charleroi en 1897. Parti très tôt s'installer avec sa famille à Liège, ville qui le marqua de son empreinte comme nombre de ses poèmes l'atteste. Tout l'art de Marcel Thiry consista à faire passer un message universel et profondément humaniste dans une poésie tirée des situations apparemment les plus ordinaires de la vie courante, tel ce fantastique poème intitulé *Anabase platane* qui décrit les impressions d'un automobiliste roulant sur une route bordée de platanes, situation fréquente dans le Midi de la France. Comme pour Plisnier, il serait réducteur de résumer l'œuvre de Thiry à son seul art poétique. Elle comprend également des romans, des nouvelles, des essais, des écrits et chroniques politiques. Bien plus que dans sa poésie, c'est dans ses romans et nouvel-

les que l'auteur se laisse aller à son goût pour le fantastique et à sa contestation des conséquences inéluctables du Temps. Des ouvrages comme *Echec au Temps* ou *Nondum Jam Non* rendent compte de sa veine d'inspiration.

Par ailleurs, Thiry fut aussi un grand militant wallon. De la publication, dès 1921, de *Voir grand*, où il posa déjà les bases d'une alliance française pour la Wallonie face à la vague flamingante montante qui imposait ses vues au sein de l'État belge, à son action en tant que sénateur élu du Rassemblement wallon de 1968 à 1974, il resta fidèle à ses positions : faire prendre conscience aux Wallons de leur situation minoritaire permanente en Belgique, des conséquences que la poussée de l'impérialisme flamand engendrait et encourager les Wallons à s'émanciper d'un État belge - qui niait leur identité - en les poussant à être maîtres de leur destin par le fédéralisme d'abord et à se rapprocher de la France ensuite.

Il est difficile de retracer dans un court article, même succinctement, le parcours de deux écrivains majeurs de Wallonie, nous demandons donc l'indulgence du lecteur. Pour celles et ceux qui voudraient en savoir plus, nous renvoyons aux excellentes biographies écrites par Charles Bertin. En guise de conclusion, nous souhaitons toutefois, au moment où l'avenir de la Wallonie se joue plus que jamais, que les Wallons se souviennent et s'inspirent leur combat politique de l'action de ces grands intellectuels qui ont incontestablement apporté leurs lettres de noblesse au mouvement wallon.

PARLONS CHIFFRES (II)

Paul DURIEUX

Comparer le prix de la viande, et surtout celui du poisson, s'avère chose plus difficile. En effet, la viande provient de races différentes en Belgique et en France ; quant au poisson, son prix varie suivant les arrivages et peut passer du simple au double d'un jour à l'autre.

Ce que l'étude peut affirmer, c'est que le choix des viandes est plus grand en France, ainsi la viande de mouton (selle, côtes, tranches de gigot, épaule) est proposée à des prix allant de 5,5 à 9 E le kg. Pour les viandes de bœuf de porc ou de veau, les prix sont tout à fait comparables : le faux filet de bœuf à 9 E/kg, la côte de porc (spirling) à 5,5 E/kg, l'escalope de veau à 12 E/kg.

Pour ce qui concerne le poisson, l'étude a relevé la saumonette (anguille) à 6,1 E/kg, le grondin à 9,76 E/kg, la truite saumonée à 5,8 E/kg, la moule bouchot à 2,66 E/kg, l'aile de raie à 12 E/kg, la darne de saumon à 7,25 E/kg... aux halles de Nîmes. Des prix semblables se retrouvent sur les marchés de la région liégeoise.

La même comparaison peut se faire pour les poissons plus chers (lotte, sole,...).

Le coût d'une voiture

L'achat d'une voiture neuve - les dernières directives européennes libéralisant la vente des voitures, la diffé-

rence de prix entre les différents États de la Communauté européenne se fera dès lors sur le taux de TVA appliqué. L'on peut donc s'attendre à voir le prix de vente des voitures diminuer de 1,4 % en France.

Le prix du carburant (au 15/10/02) :

	Makro Aleur	Géant de Nîmes
Essence 95 le l	0.942 E	0.986 E
Essence 98 le l	0.993 E	1.035 E
Gasoil	0.711 E	0.758 E

Taxe de roulage - La vignette automobile a été supprimée en France dès 2001 pour tous les véhicules privés.

	Belgique	France
Xantia (10 CV essence)	9 840 BEF	0 BEF
Idem (diescl)	13 090 BEF	0 BEF

Ajoutons qu'il n'existe pas en France de taxe pour l'autoradio au contraire de la Belgique (29,40 E ou 1 186 BEF).

Autosécurité - Les véhicules de plus de 4 ans d'âge doivent se soumettre au contrôle technique en France comme en Belgique.

	Belgique	France
Périodicité	Chaque année	Tous les 2 ans
Coût du passage	27.50 E	54.88 E
	(+ 5 E si retard)	
	(+ 3 E si 1 ^e visite)	

Assurance - Les prix ci-dessous sont donnés taxe et cotisation comprises pour une voiture d'une puissance de

74 kw, année 94, au degré de bonus malus 00 (50 en France), véhicule circulant en région liégeoise pour la SMAP ; en région nîmoise pour la GMF.

Les garanties demandées sont : la RC, l'assurance conducteur, l'omnium partielle (vol + incendie + bris des vitres + forces de la nature + contact avec un animal). Le paiement trimestriel est demandé.

Belgique	France
SMAP	GMF
131.69 E par trim.	76.30 E par trim.
(5 312 BEF)	(3 078 BEF)

Entretien – L'étude prend en compte un entretien de routine fait tous les 10 000 km dans une agence reconnue, soit révision, vidange moteur, remplacement du filtre à huile, contrôle des plaquettes, des bougies, des soufflets, rotules, niveaux, feux et pression des pneus, suspension, essai sur route.

	Belgique	France
Facture :		
5 l d'huile Activa 7000	36.55 E	30.60 E
joint en cuivre	0.25 E	0.32 E
filtre à huile	8.08 E	9.13 E
main d'œuvre	27.27 E	24.39 E
total H.T.	72.15 E	64.44 E

TVA	21 %	15.15 E	19.6 %	12.60 E
Net à payer		87.30 E		77.04 E

Conclusion : exemple d'un automobiliste parcourant 20.000 km par an avec une voiture consommant 9 l aux 100 km.

	Belgique	France
Essence 95	1695.60	1774.80
Taxe de roulage	243.90	0
Autoradio	29.40	0
Autosécurité	27.50	27.44
Assur. omnium partielle	526.76	305.20
Entretiens	174.60	154.80
TOTAL	2 697.76 E	2 262.21 E

D'où une différence de **435.55 E** en faveur du coût enregistré en France

Qui a dit que la vie était plus chère en France ?

Bien sûr, si on ne prend en compte que le prix du carburant, on peut dire n'importe quoi, comme certains lecteurs de *La Meuse* !

Dans notre prochain n°, nous comparerons le coût des énergies (électricité, téléphone, eau...).

UNE AMITIÉ INTÉRESSÉE

Jacques LIENARD

Le dimanche 15 septembre, aux fêtes de Wallonie, M. Willy Demeyer, bourgmestre de Liège, s'est fendu d'un discours, disons contrasté.

« *Vive la Flandre, vive les Pays-Bas* », s'est-il notamment écrié au grand ahurissement d'une bonne part de l'auditoire. Bien sûr, il s'est rattrapé – ou tout au moins a-t-il tenté de le faire – en proclamant qu'il restait « *bon Liégeois, bon Wallon et bon Européen* » ! Remarquons au passage qu'il ne s'est pas dit « bon Belge », c'est toujours ça de gagné.

M. Demeyer a encore expliqué qu'il n'admettait toujours pas – 40 ans après – l'annexion de Fourn à la mère Flandre. Sauf erreur, il a oublié de rappeler que ce sont justement les résidents hollandais qui, par leur vote flamand, ont assuré l'échec de la liste Retour à Liège au dernier scrutin communal.

Qu'est-ce qui a donc poussé le bourgmestre à déclarer sa flamme à la Flandre et aux Pays-Bas ? Il semblerait que ce soit pour des raisons sordides (dites plus noblement économiques), puisque les Néerlandais surtout investissent à Liège dans le secteur immobilier. S'il n'y avait qu'à Liège, on pourrait à la limite se faire une raison, mais les Bataves et les Flamands, à l'étroit sur leurs territoires, colonisent d'une manière feutrée la Wallonie et la France. Partout où ils le peuvent, ils achètent (1) au prix fort terrains et maisons au grand dam des « indigènes », ainsi empêchés de trouver à se loger.

M. Demeyer entend ainsi relancer l'Eurégio, sorte de Bénélux en réduction, où les Germains (Flamands, Néerlandais et Allemands) sont massivement majoritaires face aux francophones de la province de Liège qui ne sont guère plus d'un million.

Où est la dignité wallonne dans tout cela ?

Toutefois, mettons un peu de baume au cœur de nos lecteurs. Dans le cortège folklorique de ce 15 septembre à Liège, les géants Tchanchès et Nanesse étaient accompagnés de deux « petits » nouveaux : Marianne, coiffée du bonnet phrygien et drapée de bleu-blanc-rouge, et... Georges Simenon, pipe au bec comme il se doit.

Un grand merci à M. Alain Laroche et à son actif Comité des Fêtes et Amitiés françaises du 14 Juillet qui, par cette initiative, ont opportunément rappelé aux Liégeois la France amie.

Vive la Wallonie, vive la France,

(1) Chose à savoir : les Hollandais bénéficient de primes octroyées par leur gouvernement lorsqu'ils achètent un bien immobilier à l'étranger.

LA WALLONIE ET BRUXELLES, UN SOUS-DÉPARTEMENT FRANÇAIS ?

Eric SMETS

La plupart des francophones de Belgique n'imaginent pas quel serait le statut, ni quelle importance auraient exactement la Wallonie et Bruxelles en cas de réunion avec la France. Cette absence de points de repères politiques, géographiques, démographiques et économiques implique bien souvent une sous-estimation de nos atouts et de notre propre perception de l'importance qu'auraient ces deux régions par rapport à la France.

A tort, certains nous prédisent un avenir de « sous-département » oublié aux frontières de l'Hexagone. Rien n'est plus faux. Il est temps de remettre les pendules à l'heure et de comparer ce qui est comparable.

La Wallonie et Bruxelles ne formeraient pas un sous-département, mais une région à part entière, formée de plusieurs départements qui pourraient fort bien être identiques géographiquement à nos provinces francophones actuelles. Ces dernières ne sont-elles pas presque les copies conformes des anciens départements français de 1795 !

La Wallonie et Bruxelles ne seraient ni oubliées, ni perdues dans cette France que l'on nous présente trop souvent, à tort, comme limitée à la seule région parisienne. En devenant les 23^e et 24^e régions d'une France de plus en plus décentralisée, la Wallonie et Bruxelles pourraient jouer de tout leur poids démographique et économique pour faire entendre leurs voix dans un contexte républicain *égalitaire* plutôt que dans une optique communautaire *minoritaire*.

Pour permettre une meilleure perception de l'importance de cet apport à la France, nous publions plusieurs séries de données statistiques bien plus parlantes que certains discours marqués par la mauvaise foi. Pour une question de facilité, dans un premier temps, nous présentons les chiffres globalisés pour la Wallonie et Bruxelles ainsi que, à titre informatif, ceux de la seule Wallonie. N'y voyez aucune malice concernant les choix d'avenir de ces deux régions ou le sort administratif qui leur serait réservé en cas de réunion avec la France. Le but, ici, n'est que d'offrir des échelles de valeur entre la Wallonie, Bruxelles et les différentes régions de France.

L'analyse de ce premier tableau comparatif nous permet de constater qu'en termes de population, la Wallonie associée à Bruxelles (les chiffres de la Wallonie seule sont publiés à titre indicatif) se classerait en 4^e position parmi les régions les plus peuplées de France, derrière l'Ile-de-France, Rhône-Alpes et la Provence-Côte d'Azur. Ce poids démographique implique, entre autres, un poids politique tout aussi important qui ne permettrait pas de nous voir oubliés dans la gestion des affaires de l'Etat.

En termes de superficie, la Wallonie et Bruxelles se classeraient devant des régions telles que l'Ile-de-France

(Paris), le Nord - Pas-de-Calais, la Haute Normandie, l'Alsace, la Franche-Comté, le Limousin et la Corse. Toutes des régions dont la modeste superficie ne les a pas empêchées de se faire largement entendre en France.

Wallonie - Bruxelles, une région importante*

Régions de France	Population	Superficie	Densité
	milliers	Km2	Hab/Km2
Ile-de-France	10.952	12.012	911,7
Rhône-Alpes	5.645	43.698	129,2
Provence-Côte d'Azur	4.506	31.400	143,5
Wallonie + Bruxelles	4.311	17.006	253,5
Nord-Pas-de-Calais	3.997	12.414	321,9
WALLONIE	3.346	16.844	198,7
Pays de Loire	3.222	32.082	100,4
Aquitaine	2.908	41.308	70,4
Bretagne	2.906	27.208	106,8
Midi-Pyrénées	2.552	45.348	56,3
Centre	2.440	39.151	62,3
Lorraine	2.310	23.547	98,1
Languedoc-Roussillon	2.296	27.376	83,9
Picardie	1.858	19.399	95,8
Haute Normandie	1.780	12.317	144,5
Alsace	1.734	8.280	209,4
Poitou-Charentes	1.640	25.810	63,5
Bourgogne	1.610	31.582	51,0
Basse Normandie	1.422	17.589	80,9
Champagne-Ardenne	1.342	25.606	52,4
Auvergne	1.309	26.013	50,3
Franche-Comté	1.117	16.202	68,9
Limousin	711	16.942	42,0
Corse	260	8.680	30,0

En corollaire et en termes de densité de population, la Wallonie et Bruxelles se classeraient en 3^e position, juste derrière l'Ile-de-France et le Nord - Pas-de-Calais, très loin devant la majorité des autres régions françaises. A titre d'exemple, la densité de population de la Wallonie et de Bruxelles est presque cinq fois supérieure à celle de la Bourgogne, de la Champagne-Ardenne ou de l'Auvergne.

Cette notion de densité de population n'est pas sans intérêt au niveau économique. Cette plus grande proximité diminue le coût des productions et augmente la rentabilité des investissements communs. Densité rime donc souvent avec rentabilité, mais aussi avec production importante de richesses.

Wallonie – Bruxelles, une région riche*

Régions de France	PIB régional	Population	PIB par habitant
	milliards Euro	milliers	milliers Euro
Ile-de-France	348,99	10.952	31,60
Rhône-Alpes	111,67	5.645	19,85
Wallonie + Bruxelles	98,85	4.311	22,93
Provence-Côte d'Azur	81,15	4.506	18,19
Nord-Pas-de-Calais	67,63	3.997	16,89
Pays de Loire	56,99	3.222	18,00
WALLONIE	54,02	3.346	16,22
Aquitaine	52,69	2.908	18,26
Bretagne	48,95	2.906	17,07
Centre	44,30	2.440	18,08
Midi-Pyrénées	43,31	2.552	17,24
Lorraine	40,52	2.310	17,53
Haute Normandie	37,33	1.780	20,93
Alsace	35,49	1.734	20,79
Languedoc-Roussillon	34,90	2.296	15,49
Picardie	31,25	1.858	16,74
Bourgogne	29,04	1.610	17,87
Poitou-Charentes	26,75	1.640	16,46
Champagne-Ardenne	25,15	1.342	18,60
Basse Normandie	24,94	1.422	17,58
Auvergne	21,75	1.309	16,54
Franche-Comté	20,46	1.117	18,32
Limousin	11,54	711	16,05
Corse	4,24	260	16,24

Lorsque l'on compare les richesses produites par chaque région, on constate qu'une fois encore, la Wallonie et Bruxelles se classeraient en 3^e position, derrière l'Ile-de-France et la région Rhône-Alpes. Le PIB régional de la Wallonie et Bruxelles est au moins deux fois plus élevé que celui de 16 régions françaises.

Nous avons vu que l'importance démographique dans les régions n'est pas sans incidence sur leur production de richesses. Il est donc important de comparer le PIB régional par habitant pour déterminer quelles sont les régions où l'on produit, en proportion, le plus de richesses. Là encore, la Wallonie et Bruxelles arrivent en haut du classement, juste derrière l'Ile-de-France.

Il serait donc sot de vouloir continuer de prétendre que la Wallonie et Bruxelles n'auraient que leurs petites misères à apporter à la France et que celle-ci ne voudrait pas de nous. Nous serions, au contraire, une entité qui pèserait très lourd dans le bilan économique de la France. Et lorsque l'on sait que celle-ci est notre principal partenaire économique (1/3 de nos exportations de marchandises se font vers la France et, sur les 100 premières entreprises en Wallonie, 37% des chiffres d'affaires sont réalisés par des filiales de groupes français), on comprend à quel point cette intégration dans le circuit économique français pourra se réaliser sans problème.

Wallonie – Bruxelles, une région active*

Régions de France	Population	Population active	Population active	Taux de chômage
	milliers	milliers	%	%
Ile-de-France	10.952	5.343	48,8	9,3
Rhône-Alpes	5.645	2.545	45,1	9,1
Provence-Côte d'Azur	4.506	1.892	42,0	14,1
Wallonie + Bruxelles	4.311	1.809	42,0	16 ?
Nord-Pas-de-Calais	3.997	1.555	38,9	14,6
Pays de Loire	3.222	1.414	43,9	9,9
WALLONIE	3.346	1.407	42,1	16,2 ?
Aquitaine	2.908	1.319	45,4	11,4
Bretagne	2.906	1.256	43,2	9,9
Midi-Pyrénées	2.552	1.108	43,4	11,1
Centre	2.440	1.070	43,9	9,3
Lorraine	2.310	952	41,2	9,4
Languedoc-Roussillon	2.296	896	39,0	15,2
Haute Normandie	1.780	799	44,9	12,4
Alsace	1.734	776	44,8	6,0
Picardie	1.858	742	39,9	11,9
Poitou-Charentes	1.640	720	43,9	11,4
Bourgogne	1.610	696	43,2	9,6
Basse Normandie	1.422	546	38,4	9,8
Champagne-Ardenne	1.342	545	40,6	10,4
Auvergne	1.309	538	41,1	9,4
Franche-Comté	1.117	505	45,2	7,7
Limousin	711	298	41,9	7,6
Corse	260	100	38,5	11,9

Si l'ensemble constitué par la Wallonie et Bruxelles est riche de par ses atouts géographiques (proximité et ouverture sur les marchés hollandais, allemands et pourquoi pas flamands !), démographiques (population, densité) et économiques (PIB régional, PIB par habitant), cet ensemble, en termes de population active, ne se classerait pas plus mal que les autres régions de France.

Seule ombre au tableau, les chiffres du chômage sont largement au-delà de la moyenne française. Mais attention, il faut tempérer cette comparaison par le fait que les statistiques en la matière ne sont pas tenues de la même façon des deux côtés de la frontière. Un chômeur complet indemnisé ici n'est pas systématiquement compté de la même manière en France. Quoi qu'il en soit, reconnaissons qu'à critères équivalents, le taux de chômage en Wallonie et à Bruxelles serait tout au plus proche de celui des grandes régions françaises les moins bien classées en la matière : le Languedoc-Roussillon, le Nord – Pas-de-Calais et la Provence-Côte d'Azur.

>>>

Mais ne payons-nous pas là, en termes de déficit d'emplois, une trop grande disparité dans les investissements publics entre le Nord et le Sud depuis bien trop longtemps ? Ce déséquilibre entre régions existerait-il dans le cadre d'une France républicaine ? La question mérite d'être soulevée !

(*) Données statistiques issues de *L'Etat de la France*, (éd. La Découverte) et du *Rapport annuel sur la situation sociale et économique de la Wallonie*.
Chiffres de l'année 1999.

Régions de France	Superficie	Population	Densité	PIB régional	PIB par habitant	Population active	Population active	Taux de chômage
	Km2	milliers	Hab/Km2	milliards Euro	milliers Euro	milliers	%	%
Alsace	8.280	1.734	209,4	35,49	20,79	776	44,8	6,0
Aquitaine	41.308	2.908	70,4	52,69	18,26	1.319	45,4	11,4
Auvergne	26.013	1.309	50,3	21,75	16,54	538	41,1	9,4
Basse Normandie	17.589	1.422	80,9	24,94	17,58	546	38,4	9,8
Bourgogne	31.582	1.610	51,0	29,04	17,87	696	43,2	9,6
Bretagne	27.208	2.906	106,8	48,95	17,07	1.256	43,2	9,9
Centre	39.151	2.440	62,3	44,30	18,08	1.070	43,9	9,3
Champagne-Ardenne	25.606	1.342	52,4	25,15	18,60	545	40,6	10,4
Corse	8.680	260	30,0	4,24	16,24	100	38,5	11,9
Franche-Comté	16.202	1.117	68,9	20,46	18,32	505	45,2	7,7
Haute Normandie	12.317	1.780	144,5	37,33	20,93	799	44,9	12,4
Ile-de-France	12.012	10.952	911,7	348,99	31,60	5.343	48,8	9,3
Languedoc-Roussillon	27.376	2.296	83,9	34,90	15,49	896	39,0	15,2
Limousin	16.942	711	42,0	11,54	16,05	298	41,9	7,6
Lorraine	23.547	2.310	98,1	40,52	17,53	952	41,2	9,4
Midi-Pyrénées	45.348	2.552	56,3	43,31	17,24	1.108	43,4	11,1
Nord-Pas-de-Calais	12.414	3.997	321,9	67,83	16,89	1.555	38,9	14,6
Pays de Loire	32.082	3.222	100,4	56,99	18,00	1.414	43,9	9,9
Picardie	19.399	1.858	95,8	31,25	16,74	742	39,9	11,9
Poitou-Charentes	25.810	1.640	63,5	26,75	16,46	720	43,9	11,4
Provence-Côte d'Azur	31.400	4.506	143,5	81,15	18,19	1.892	42,0	14,1
Rhône-Alpes	43.698	5.645	129,2	111,67	19,85	2.545	45,1	9,1
WALLONIE	16.844	3.346	198,7	54,02	16,22	1.407	42,1	16,2 ?
Wallonie +								
Bruxelles	17.006	4.311	253,5	98,85	22,93	1.809	42,0	16 ?

BREVE SPORTIVE

Le sport bientôt affecté à la Région ?

C'est sous ce titre que Philippe Vande Weyer, journaliste sportif au *Soir*, nous parle du bouclage de la phase 1 des « chantiers du sport ». C'est Rudy Demotte, ministre du sport en Communauté française, qui a eu l'idée de cette remise à plat du sport communautaire.

Une grande journée de synthèse aura lieu au printemps 2003. Les « chantiers du sport » ont déjà débouché sur une série de constats et de propositions parmi lesquels nous retiendrons la professionnalisation de l'encadrement, la protection de l'accès aux « métiers du sport » et la création d'un institut du sport de type INSEP comme en France.

Épinglons que, sur le plan institutionnel et conscient qu'il n'y aura pas de retour en arrière, telle qu'une « re-fédéralisation » rêvée par certains nostalgiques de la Belgique unitaire, le « chantier » a prôné un transfert de compétences de la Com-

munauté à la Région wallonne et à la Cocof pour la Région bruxelloise.

La Région, qui gère déjà les établissements sportifs, sera mieux à même de rechercher les convergences qui pourront s'établir avec la France comme cela se fait depuis longtemps dans un sport comme la voile.

Ainsi, après le décret de septembre interdisant l'emploi du français dans les stages de formation en Région flamande, l'ADEPS a choisi de délaissier la *Vlaamse kust* pour l'école de voile française en Bretagne.

Paul DURIEUX

LA RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE (suite)

Pierre MÉLOT

Deux rafales d'objections aux nouvelles recommandations orthographiques (cf. *Wallonie-France* n° 43 et 44) n'ont pas entamé notre envie de vous en dire plus sur la mise à jour de la forme écrite du français lancée par l'Académie française en 1990. Comme vous avez pu vous en rendre compte en lisant les deux articles précédents, ces objections ne résistent pas longtemps à l'analyse, et la seule force qu'elles trouvent véritablement en face d'elles n'est autre, bien souvent, que l'inertie. Faiblement impressionné par cette puissance obscure et infatuée mais à vrai dire assez peu cérébrée, nous avons déjà passé outre, une fois, aux menées paralysantes qu'elle oppose généralement à toute adaptation, même minime. Si votre mémoire vous fait défaut à ce sujet, qu'il vous suffise de reprendre votre exemplaire n° 44 de *Wallonie-France* à la page 13 et de relire la règle nouvelle qui régit l'emploi de l'accent circonflexe, pour rappel, supprimé sur les lettres *i* et *u* dans la quasi-totalité des cas.

Comme promis, continuons maintenant la présentation des règles nouvelles publiées au *Journal officiel* français du 6 décembre 1990, sans omettre de rappeler qu'elles n'ont aucun caractère obligatoire et que ni les anciennes ni les nouvelles graphies ne pourront être jugées comme des fautes.

1. Trait d'union

On lie par un trait d'union les adjectifs numériques formant un nombre complexe, inférieur ou supérieur à cent.

Exemples : elle a **vingt-quatre** ans ; cet ouvrage date de l'année **quatre-vingt-neuf** ; elle a **cent-deux** ans ; cette maison a **deux-cents** ans ; il lit les pages **cent-trente-deux** et **deux-cent-soixante-et-onze** ; il possède **sept-cent-mille-trois-cent-vingt-et-un** francs.

2. Singulier et pluriel des noms composés comportant un trait d'union

Les noms composés d'un verbe et d'un nom suivent la règle des mots simples. Ils prennent la marque du pluriel seulement quand ils sont au pluriel ; cette marque est portée sur le second élément.

Exemples : un **pèse-lettre**, des **pèse-lettres** ; un **cure-dent**, des **cure-dents** ; un **perce-neige**, des **perce-neiges** ; un **garde-meuble**, des **garde-meubles** ; un **abat-jour**, des **abat-jours**.

Il en va de même des noms composés d'une préposition et d'un nom.

Exemples : Un **après-midi**, des **après-midis** ; un **après-ski**, des **après-skis** ; un **sans-abri**, des **sans-abris**.

Cependant, quand l'élément nominal prend une majuscule ou quand il est précédé d'un article singulier, il ne prend pas de marque de pluriel.

Exemples : des **prie-Dieu**, des **trompe-l'oeil**, des **trompe-la-mort**.

3. Accent grave

a) On accentue sur le modèle de **semer** les futurs et conditionnels des verbes du type **céder**.

Exemples : je **cèderai** ; je **cèderais**, j'**allègerai** ; j'**altérerai** ; je **considérerai**.

b) dans les inversions interrogatives, la première personne du singulier en *e* suivie du pronom *je* porte un accent grave

Exemples : **aimè-je** ; **puissè-je**.

4. Verbes en -eler et -eter

L'emploi du *e* **accent grave** pour noter le son *e* ouvert dans les verbes en **-eler** et **-eter** est étendu à tous les verbes de ce type.

Exemples : on conjugue donc sur le modèle de **peler** et **acheter** : j'**épèle** ; tu **ficèles** ; il **carrèle** ; j'**époussèterai** ; tu **étiqùèteras** ; il **volèterait** ; (1)

On ne fait exception que pour **appeler** (et **rappeler**) et **jeter** (et les verbes de sa famille), dont les formes sont les mieux stabilisées dans l'usage. On continuera donc à écrire : j'**appelle** ; tu **rappelleras** ; il **jette** ; elle **interjettera**.

Les noms en **-ement** dérivés de ces verbes suivent la même orthographe.

Exemples : **amoncèlement** ; **chancèlement** ; **cisèlement** ; **ensorcèlement** ; **étincèlement** ; **grommèlement** ; **martèlement** ; **nivèlement** ; **ruissèlement**.

5. Participe passé :

Le participe passé du verbe **laisser** suivi d'un infinitif est rendu invariable ; il joue en effet, devant l'infinitif, un rôle d'auxiliaire analogue à celui de **faire**, qui est toujours invariable dans ce cas (avec l'auxiliaire **avoir** comme en emploi pronominal).

Le participe passé de **laisser** suivi d'un infinitif est donc invariable dans tous les cas, même quand il est employé avec l'auxiliaire **avoir** et même quand l'objet est placé avant le verbe.

Exemples : Il s'est **laissé** mourir (comme déjà : il s'est **fait** maigrir) ; elle s'est **laissé** séduire (comme déjà : elle s'est **fait** féliciter) ; je les ai **laissé** partir (comme déjà : je les ai **fait** partir) ; la maison qu'elle a **laissé** saccager (comme déjà : la maison qu'elle a **fait** repeindre).

La suite des règles nouvelles sera présentée dans le prochain numéro de *Wallonie-France*.

(1) Nos lecteurs assidus se rappelleront sans doute l'article « De grâce, n'inventons pas des exceptions » paru dans le n° 41 de *Wallonie-France* sous la rubrique « Petite chronique de la langue française ». Dans cet article, il était question de la conjugaison du verbe **carreler** appartenant au même groupe qu'**appeler**. L'objet de cet article étant de rectifier la forme conjuguée erronément utilisée en Belgique (je **carrelle** et non je **carrie** ; je **carrellerai**, je **carrallerais** et non je **carrlerai**, je **carrierais**), il n'a pas été fait allusion, volontairement, à la nouvelle orthographe. Il faut donc noter, comme le précise le point 4 ci-dessus, que les nouvelles recommandations préconisent je **carrèle** plutôt que je **carrelle**.

RETOUR AUX MANUELS SCOLAIRES, OUI, MAIS LESQUELS ?

Pierre MÉLOT

Notre attention a été attirée par un courriel adressé au journal *Le Soir* et publié dans la rubrique *Courrier* du 6.9.2002 sous la signature de A. Granville. Nous reproduisons ci-dessous le texte intégral de ce message intitulé *Ecoles : une bonne et originale solution*. Le titre émane sans doute de la rédaction de ce quotidien.

A l'occasion des rentrées scolaires, on peut lire ou entendre dans tous les médias des critiques sur les coûts de l'enseignement, les méthodes, les matières enseignées et les piètres (?) résultats des enseignements primaire et secondaire.

Compte tenu de la faiblesse des finances de la Communauté française et de notre appartenance très proche à la francophonie, qu'est-ce qui nous empêche, tout au moins pour les matières de base, français, mathématiques et sciences, d'adopter purement et simplement les programmes et les manuels des écoles françaises ? Nous conserverions notre spécificité en seconde langue et en histoire ; pour le reste, nous sommes Européens. Nos enfants seront de toute manière appelés plus tard à « baigner » dans la culture de l'Hexagone par médias interposés et par appartenance à l'Europe.

Les méthodes d'enseignement de ces matières de base semblant plus efficaces en France que chez nous et la maîtrise de la langue maternelle certainement meilleure qu'en Communauté francophone de Belgique, notre jeunesse ne pourrait qu'y trouver bénéfice. Notre enseignement pourrait bénéficier ainsi de l'expérience d'une population plus étendue et de l'effet de masse de la publication de manuels scolaires qui semblent inabornables chez nous, ainsi que de l'ouverture vers un autre pays.

Notre commentaire. Manifestement, l'auteur de ce courriel a mis le doigt sur l'une des grandes faiblesses, déjà anciennes, de l'enseignement dispensé en Communauté française de Belgique, quel que soit le réseau : l'absence quasi générale de manuels scolaires. S'y substituent, selon une habitude bien ancrée dans nos façons de faire pédagogiques, photocopies à la présentation plus ou moins soignée (classées vaille que vaille par l'élève et régulièrement égarées), cours à la carte (sans doute élaborés avec bonne volonté, mais aussi avec les moyens du bord et risquant, de ce fait, de manquer de la rigueur et du suivi requis), notes éparses et prises à la hâte, etc.

Rendant malaisée l'étude ordonnée et fructueuse des matières scolaires et compliquant les retours en ar-

rière bien nécessaires à la mémorisation, le flou pédagogique découlant de ces procédés débouche sur un rendement scolaire décevant (cf. enquête PISA 2000 de l'OCDE rapportée dans les numéros 40 et 42 de *Wallonie-France*). Ce flou, que l'on entend souvent déplorer, est la conséquence de deux tares qui, entre autres, minent notre enseignement de manière endémique.

Premièrement : la liberté pédagogique accordée aux multiples pouvoirs organisateurs officiels et libres par le Pacte scolaire de 1958 (loi du 29 mai 1959, art. 6)*. Depuis près d'un demi-siècle, cette liberté totale dans les faits entraîne une très grande diversité et une labilité des contenus et des méthodes, inconvenients qui, par effet d'escalade, en amènent au moins un second.

Deuxièmement : le manque d'intérêt commercial à long terme des maisons d'édition pour le manuel scolaire face à une instabilité didactique susceptible de ne conduire qu'à une diffusion limitée d'ouvrages dont la composition nécessite souvent d'importants investissements. A cette faible motivation des éditeurs, conjuguée au manque d'« appétit » des pédagogues pour la rédaction d'ouvrages assez éphémères, s'ajoute l'exigüité du marché dû à la petite taille de la Communauté française de Belgique. Dans ces conditions, on ne sera pas étonné de voir les manuels scolaires désertés nos écoles progressivement, voire complètement. Et ne parlons pas du coût de ces précieux outils d'apprentissage qui, par les temps de disette budgétaire actuelle, vient grever lourdement le budget des écoles et des ménages.

Notons également que les enseignants eux-mêmes, plus souvent qu'ils ne le pensent, sont coresponsables de cet éparpillement. Leurs préférences individuelles (sans doute pas assez canalisées par leur pouvoir organisateur) les poussent assez naturellement vers le recours systématique à la photocopie, parfois jusqu'à l'abus. Doit-on pour autant rejeter la photocopie ? Surement pas. N'oublions pas qu'elle est un auxiliaire souple et assez économique, à condition qu'il en soit fait un usage modéré et à titre de complément. Il faut dire aussi à la décharge des enseignants qu'il n'est pas toujours aisé d'utiliser des manuels que certains éditeurs mercantiles, de leur côté, s'ingénient à remodeler (contenu, pagination, illustration, etc.), à réactualiser sans cesse (insertion d'événements ou de découvertes « dernier cri »), à « adapter » d'année en année pour le plus grand bonheur de leur chiffre d'affaires... On le voit, le problème est complexe !

Quoi qu'il en soit, la suggestion exprimée dans ce courriel nous semble effectivement digne d'intérêt. Les manuels français qu'il nous est arrivé, en tant qu'enseignant, d'utiliser, de consulter ou d'examiner nous ont souvent enthousiasmé par leur richesse et leurs qualités didactiques. Incontestablement, une ouverture et une information de qualité y sont présentes. Un peu de modestie et – n'hésitons pas à le dire – un peu moins de chauvinisme mal placé devrait nous inciter à puiser chez notre grand voisin de quoi nourrir les connaissances de notre population scolaire : un capital est là qui n'attend qu'à être exploité.

Deux remarques, toutefois, s'imposent après la lecture de ce courriel. Quand son auteur entend conserver la spécificité des manuels belges pour le cours qu'il nomme *seconde langue* (c'est-à-dire la *première langue étrangère*, dans la terminologie actuelle), nous pouvons en conclure qu'il fait allusion uniquement au cours de néerlandais, langue qui concerne la Belgique mais pas la France.

Les autres langues, l'anglais, l'allemand, l'espagnol font l'objet, bien sûr, de manuels français. Permettons-nous quand même de lui faire observer (si notre revue lui tombe dans les mains) que l'anglais a maintenant supplanté de manière écrasante le cours

de néerlandais. Une autre vie existe après la Belgique...

Quant à la réserve que ce correspondant fait également à l'égard du cours d'histoire, d'accord pour une certaine spécificité. Mais que l'on veuille bien considérer, dans ce cas, que l'histoire du Hainaut, de Namur, du Luxembourg, du Brabant et de Liège (entités existant déjà avant l'an 1000) ne se confond pas avec l'histoire de Belgique, née (en 1830 !) d'un avatar de l'histoire européenne. Pour remettre les choses en perspective, il faut rappeler avec force que l'histoire des populations qui allaient constituer la Wallonie doit être, plus justement, rapprochée de celle de ses grands voisins européens que sont la France et l'Allemagne.

* Loi du 29 mai 1959, dite du Pacte scolaire, art. 6 : *A condition de respecter un programme et un horaire minimum légalement fixés, chaque pouvoir organisateur jouit, pour son réseau d'enseignement, et même pour chaque institution d'enseignement, de la liberté d'aménager ses horaires, sous réserve d'approbation ministérielle, en vue d'assurer le niveau des études, d'élaborer ses programmes. Chaque pouvoir organisateur est libre en matière de méthodes pédagogiques.*

UNE LANGUE, DEUX LANGUES. ET APRÈS ?

Quelles seront demain les langues utilisées principalement par la Communauté européenne ?

Wallonie-France reproduit ci-dessous, pour information, les réflexions de Victor Ginsburgh, professeur d'économie à l'Université libre de Bruxelles, parues dans *Eurinfo* n° 268 (septembre 2002).

Première langue, l'anglais. C'est, aujourd'hui, la langue la plus parlée en Europe. Deuxième langue, le français. Puis l'allemand. C'est vrai aujourd'hui. Mais demain, après l'élargissement ? [on passera alors de 12 à 21 langues] (...) Sujet éminemment politique, pour ne pas dire tabou, la question des langues divise. L'an passé, on s'en souvient, la Commission avait estimé qu'il était préférable de favoriser l'emploi de l'anglais au détriment des deux autres langues de travail, à savoir le français et l'allemand. Paris et Berlin ont pris la mouche. Qu'importe le surcoût actuel de 260 millions d'euros !

« Entre les nombres 3 et 1, il y a 2. Avec mon ami Shlomo Weber, professeur à la Southern Methodist University à Dallas, nous avons cherché à savoir quelles seraient les langues retenues si l'on passait de 3 à 2 », explique V. Ginsburgh. Deux langues véhiculaires à l'échelle de l'Union ? Qu'importe si la Commission européenne a bel et bien commandité l'enquête sur laquelle est basée l'étude Ginsburgh-Weber, l'idée en choquera plus d'un. Reste l'exercice et ses conclusions (...) que chacun peut interpréter comme il l'entend.

Si l'anglais était la seule langue adoptée, 45 % des citoyens de l'Union seraient linguistiquement exclus, leur langue étant abandonnée. Certes, cette proportion serait de 20 % seulement en Suède, mais s'élèverait à plus de 60 % dans les pays du Sud. Si l'on ajoute le français à l'anglais, le taux d'exclusion tombe à 30 %. C'est 2 % de moins que la combinaison anglais-allemand.

« Autrement dit, la combinaison anglais-français serait donc la plus logique, commente V. Ginsburgh. Mais nos chiffres reposent sur les enquêtes d'Euro-baromètre et de l'INRA ; ils sont donc limités à l'Europe des Quinze. (...) Reste aussi à savoir si la question des langues sera encore aussi sensible demain. Elle le sera dans un premier temps avec l'arrivée des pays candidats. Mais s'effacera au fil du temps, les plus jeunes maîtrisant mieux les langues – en particulier l'anglais. Aussi, si l'on réduit l'étude aux moins de 40 ans, le pourcentage d'exclus tombe à 27 % si l'anglais seul devait être adopté, et à 17 % si l'anglais et le français dominaient [ndlr : c'est W-F qui souligne].

PLUS CATHOLIQUES QUE LE PAPE

OCULUS

On se souvient du feuilleton politique de l'été dans lequel, une fois de plus, Wallons et Flamands se sont opposés. La question litigieuse était la suivante : fallait-il ou non vendre au gouvernement du Népal 5500 mitrailleuses produites par la FN ? Arguments politico-économiques des uns (en faveur de la fourniture de ces armes) et pseudo-éthiques des autres (d'un avis contraire) ont, comme il se doit, tournoyé dans notre ciel médiatique, confortant ou scandalisant le citoyen selon le parti que son gagne-pain quotidien (wallon) ou sa conscience prétendument tourmentée (flamande) lui intimait de prendre.

On peut, bien sûr, disserter à perte de vue sur l'utilité des armes quelles qu'elles soient. La conclusion sera toujours la même : elles font le mal, parfois pour le bien. Mais qui a le pouvoir de les supprimer ? En guise de réponse, contentons-nous, pour rester les pieds sur terre, de reproduire ici l'avis de M. Michel WERY, peu suspect de bellicisme, en sa qualité de chercheur au GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité) qui reconnaît : *Vouloir interdire les armes partout dans le monde est irréalisable.*

Sans revenir sur les points de vue des partisans et des adversaires de cette fourniture d'armes – abondamment commentés dans la presse en août et en septembre – attardons-nous quelques instants sur la toute fraîche et très significative position d'un homme politique libéral flamand qui vient de se confier à l'agence Belga : *Le sénateur VLD Patrick VANKRUNKELSVEN plaide pour l'interdiction de la production des P 90 (1), une arme automatique que le ministre de l'Intérieur envisage d'acheter pour certaines unités antibanditisme de la police. Pour M. VANKRUNKELSVEN, doter les policiers d'une telle arme risque d'alimenter la spirale qui fait que policiers et malfaiteurs s'équipent en armes de plus en plus lourdes.*

Que voilà un beau raisonnement... sur le papier ! Doter les policiers belges du P 90 (wallon, donc à proscrire !) risque, selon ce tartufe flamand, d'alimenter la spirale de l'armement. Allons donc ! Peut-être est-il préférable de l'« affamer », cette spirale ? Revenons à la matraque tant qu'on y est ! Si ce frétilant bâton de caoutchouc durci (en alternance avec de bonnes giclées d'eau fraîche) peut à coup sûr suffire pour réprimer d'innocentes manifestations d'enseignant(e)s, on se demande s'il serait vraiment apte à mettre hors d'état de nuire les malfrats cagoulés et armés jusqu'aux dents qui s'attaquent aux banques et aux convoyeurs de fonds. Autre solution, que l'on sent poindre derrière ces propos pavés de bonnes intentions : continuons d'alimenter la funeste spirale, mais par des armes, comment dire ? moins wallonnes : américaines, italiennes, allemandes ? Ou – mieux encore – flamandes quand le Nord, escompte sans doute le sénateur dans le secret de sa « conscience », aura eu raison de la FN, étape nécessaire à la création de toutes pièces d'un pôle industriel de l'armement quelque part entre Gand et Courtrai. La sécurité de Mère Flandre menacée (par qui ?) pourrait, un jour, constituer un excellent prétexte pour tourner la page du pacifisme. En toute autonomie.

Habile, mais archiconnue, cette tactique chère aux Flamands qui consiste à jeter le trouble dans les esprits candides en se faisant... plus catholiques que le pape.

(1) Pistolet-mitrailleur du XXI^e siècle. Calibre 5,7 mm x 28 mm, longueur 500 mm, poids 3 kg. Réservé aux forces de l'ordre pour les interventions de combat rapproché et de défense individuelle en zone urbaine. Faible recul, pouvoir de pénétration et d'incapacitation élevé dû à sa cartouche révolutionnaire (légère et dotée d'un effet de basculement au contact de la cible, ce qui réduit la surpénétration). Risque de dommages collatéraux très limités au-delà de la zone d'engagement. L'arme et ses munitions (en service dans plus de 20 pays) sont des modèles brevetés issus de l'industrie wallonne.

FRANCOPHONIE, VASTE PROGRAMME

Petit jeu pour mieux nous connaître

Chaque chose à sa place, dit le proverbe. Et, plus souvent qu'on ne le pense, chaque chose a un nom. De même qu'un nom de famille s'appelle un patronyme, quel terme emploie-t-on pour désigner les noms suivants ? Réponse p. 27

- | | | | |
|----------------------|---------------|---------------|---------------|
| 1. nom de saint : | A. sanctonyme | B. hagionyme | C. sacronyme |
| 2. nom de montagne : | A. oronyme | B. altonyme | C. alponyme |
| 3. nom de divinité : | A. déonyme | B. godonyme | C. théonyme |
| 4. nom de lieu : | A. loconyme | B. toponyme | C. sitonyme |
| 5. nom de peuple : | A. ethnonyme | B. populonyme | C. folklonyme |
| 6. | | | |

JEAN STENGERS NOUS A QUITTÉS

Jean DUFRANE

Il savait capter l'attention de ses étudiants, mais aussi captiver son auditoire. Quoique médiéviste de formation, ses travaux ont porté sur l'histoire contemporaine et, en particulier, sur la Belgique à partir de 1830.

Bon historien, bon belge et orateur convaincant, il présentait les qualités combinées nécessaires aux yeux de la RTBF pour jouer le rôle de l'intellectuel de service lors des multiples interventions qui lui étaient demandées dans les domaines les plus divers : commentaires de résultats électoraux, histoire du Congo, genèse du suffrage universel, avocat à décharge du roi Baudouin lors de la publication dans *De Standaard* de passages du carnet privé du premier ministre Achille Van Acker.

Au temps où les tramways longeaient le palais royal, je me rappelle l'avoir vu entrer à la dérochée par une porte latérale. Tout un symbole. La maison royale ouvrait une partie de ses livres, mais pas à n'importe qui !

Il était belge, certes, mais pas servile. Ainsi, il y a peu sur l'antenne, il avait donné un avis réservé sur le bilan du règne de Baudouin. Il estimait que ce souverain n'avait pas eu une vue large des affaires en politique et qu'il s'était focalisé sur des questions de détail surtout lorsqu'elles présentaient des incidences religieuses comme la signature de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse.

Quant à Albert II, l'histoire retiendra, disait-il, qu'il s'est immiscé personnellement dans le rachat de la Société générale de Banque en influant sur le choix du repreneur.

La Roi règne mais ne gouverne pas ?

Henri Pirenne avait une vision fataliste de l'histoire de Belgique ; tout en reconnaissant ses qualités, Stengers prenait ses distances quant à la méthode. Pour Pirenne, la création de l'Etat belge était inscrite dans les astres, cela relevait d'une évolution biologique et nécessaire comme le passage de l'adolescence à l'âge adulte, alors que Stengers ne négligeait pas l'importance du hasard dans le processus historique ; ainsi la formation des Etats bourguignons avait été grandement favorisée par un concours de déshérences au profit d'un seul.

Lorsqu'il évoquait la période napoléonienne, il employait le terme « occupation française » alors qu'on décrit dans les manuels belges la « période espagnole » et le « règne autrichien ».

Pour lui, seule la révolution de 1830 avait ses lettres de noblesse, la révolution dite « brabançonne » de 1789 ayant, de son point de vue, sombré dans le ridicule.

Ses exposés débordaient, à l'occasion, du cursus de l'examen. Pour lui, les mentalités à Bruxelles lors de la bataille de Waterloo étaient plutôt anglophiles. Jamais il n'a exposé à ses étudiants que, le 15 juin 1815, la veille de la victoire de Ligny, l'accueil enthousiaste des Belges (ndlr : plus précisément des Wallons) combla Napoléon. Un témoin rapporte : *On devait écarter de lui les populations qui se précipitaient en masse sur son passage. Tous voulaient lui parler, le toucher, l'entendre, au moins le voir. « Merci mes enfants, disait-il, merci ! Mais retirez-vous car aujourd'hui ou demain, il y aura dans ce lieu une grande bataille »*. Le sergent Cotton donne le texte de sa proclamation aux Belges : « *Les succès éphémères de mes ennemis vous ont détachés pour un moment de mon Empire... j'ai entendu vos plaintes. Le Dieu des batailles a décidé du sort de vos belles provinces ; Napoléon est au milieu de vous. Vous êtes dignes d'être français* » (1).

Quoiqu'il s'en défendît, dès qu'il s'agissait des points sensibles susceptibles de mettre en relief le caractère artificiel de l'Etat belge, et dès lors d'en compromettre la survie, Stengers restait dans la voie tracée par Pirenne : un souci constant de maintenir la coupure entre l'Etat belge et l'Etat français, une volonté sans faille d'endiguer l'osmose naturelle entre la France et nous.

(1) Dominique de Villepin, *Les Cent-Jours ou l'esprit de sacrifice*, Paris, Perrin, 2001, 634 pp. L'auteur est actuellement ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement Raffarin.

Wallonie-France vous recommande la lecture de quatre ouvrages récents :

ARNAUD Serge, GUILLOU Michel & SALON Albert, *Les défis de la Francophonie – Pour une mondialisation humaniste*, - P@ris - D@kar, vi@ Québec, H@noi, Beyrouth, Paris, éd. Alparhès, 2002.

COÛTEAUX Paul-Marie, *Le Génie de la France – de Gaulle philosophe*, Paris, éd. J.-Cl. Lattès, 2002.

DURAND Charles-Xavier, *La nouvelle guerre contre l'intelligence – II. La manipulation mentale par la destruction des langues*, Paris, éd. Fr.-X de Guibert, 2002.

GILDER Alfred & SALON Albert, *La planète francophone*, Paris, éd. Le Cherche-Midi, 2002.

BREVES

Le jeudi 29/08/02, Mme Laloy, sénatrice PS, déclare : *Le Brabant wallon est en danger. Le fédéral ne bouge pas. Le « 100 » a un nouveau centre à Leuven. Nous attendons toujours l'équivalent pour le Brabant wallon.*

Josy Dubié, sénateur Ecolo, fait part aux médias des pressions qui ont été exercées sur lui pour qu'il vote les dotations d'Astrid et de Laurent. *On n'a pas hésité à mettre dans la balance notre participation au prochain gouvernement.* Qui dit que la monarchie n'a que peu de pouvoirs en Belgique ?

Vol 512 d'Ariane 5 à Kourou : 6 ingénieurs de Charleroi sont dans la salle de contrôle. C'est l'un d'eux qui dirige la mise à feu de la fusée européenne et...en français ! Cocorico pour la Wallonie et bravo à nos amis carolos !



Mme Magda DECHESNE-CHARLES, de Waterloo, nous interroge :

La librairie-papeterie « Club » a mis en vente pour l'année 2003 un beau calendrier illustré reproduisant des roses peintes par Redouté. J'ai bien cru l'acheter, mais j'ai d'abord lu la notice. Que l'éditeur soit allemand importe peu mais il se trouve que, dans le commentaire explicatif, il est indiqué que P.-J. Redouté est d'origine flamande. Et, très curieusement, son lieu de naissance – Saint-Hubert – n'est pas mentionné. Quelles sont les sources de l'auteur ? Cette affirmation est-elle exacte ?

Les Germains aiment tirer la couverture à eux. Ainsi à Malmédy, ils sont parvenus à faire supprimer l'accent aigu. Qu'ils ne l'utilisent pas en allemand, c'est leur droit, mais qu'ils laissent aux francophones celui de le prononcer ! Le Vif-L'Express, hebdo francophone, écrit même Malmédiens. C'est affreux, pas euphonique pour un sou.

Et que dire de Rogier Van der Weyden (Le Vif-L'Express du 21/06/02) ?

J'ai entendu aussi la RTB (si peu) F citer la « maison communale » de Virton... In illo tempore, Joseph Michel parlait cependant de la mairie.

Chaque Wallon devrait remettre les pendules à l'heure. Sinon, Flamands, Belgicains et ignares auront toute liberté de ronger notre identité.

Notre réponse :

Il faut, en effet, déplorer l'usage abusif du mot « flamand » pour indiquer l'origine de nombreux artistes wallons. Hélas ! il faut reconnaître que, trop souvent, les Français ont donné et donnent encore le mauvais exemple en qualifiant ainsi non seulement Rogier de la Pasture, pourtant né à Tournai, mais aussi beaucoup d'autres, tels les compositeurs hennuyers Guillaume Dufay et Gilles Binchois. Il n'est donc pas étonnant de voir les Germains tant flamands qu'allemands, suivre sans scrupules cet exemple. Toutefois, le *Petit Robert 2* qualifie le Montois Roland de Lassus de « compositeur wallon ».

Pierre-Joseph Redouté est né en 1759 à St-Hubert « près de Liège » (selon les dictionnaires encyclopédiques Quillet et Robert). Il a fait l'essentiel de sa carrière à Paris où il décède en 1840. Peintre officiel du Jardin des Plantes, il a aussi donné des leçons de dessin et de peinture à la reine Marie-Antoinette, à l'impératrice Marie-Louise, à la duchesse de Berry et aux princesses d'Orléans.

Saint-Hubert étant au XVIII^e siècle dans le duché de Luxembourg (dépendance des Pays-Bas autrichiens), on ne peut que respecter l'usage de l'époque et dire de Redouté : *nationné luxembourgeois*. En effet, on était na-

tionné en fonction de sa naissance dans l'une ou l'autre des anciennes provinces : *flamand* lorsqu'on voyait le jour dans le comté de Flandre ou en West-Flandre, ou *brabançon*, *hennuyers*, *limbourgeois*, *namurois*, etc., ou *liégeois* si natif de la principauté.

A propos de Malmédy, voyez le *Dictionnaire des noms de lieux* de Louis Deroy, professeur de linguistique e.r. de l'Université de Liège et de Marianne Mulon, des Archives nationales à Paris (éd. Robert, 1995). Si l'entrée est Malmédy, les auteurs précisent : « *La graphie Malmédy (avec é), adoptée en 1920 dans la nomenclature officielle, a été condamnée comme non conforme à la prononciation locale tant française (Malmedy) que wallonne (Mam'di)* ». Les Malmédiens prononcent de cette façon.

Enfin, si, il y a 25 ans, Joseph Michel parlait bien de mairie, nous ignorons si l'usage du mot s'est maintenu. Bien entendu, on peut compter sur la *Propaganda Abteilung* de la RTBF pour combattre l'emploi de ce mot qui sent par trop la France.

* * *

Après des siècles d'esclavage... le « belge » est-il sorti du tombeau ?

Démocratie ? Vous avez dit : démocratie ?

Voici un mot que ceux qui prônent la LIBERTÉ confondent avec « intérêts personnels »... Car, comment qualifier l'attitude des édiles de la majorité si ce n'est un grand besoin de faire « plaisir » à la très petite minorité des Flamands de Bruxelles et surtout de pratiquer à leur endroit une protection dont ils n'ont nul besoin ! Ils sont dorlotés, chouchoutés, bref gâtés à outrance... La Région flamande, autrement vigilante que la Région wallonne et la Communauté française, y veille...

Mme PAYFA, forte de son bon droit et fidèle aux engagements pris vis-à-vis de son électorat, a lutté pour les faire respecter... Las ! elle s'est retrouvée seule face à une défection **honteuse** de certains élus de sa majorité qui (quel intérêt avaient-ils à cela ?) se sont rangés dans le troupeau des renégats... Pourquoi voter si c'est pour voir aussitôt ceux que nous avons portés au pouvoir renier la parole et les engagements donnés ? Des accords ont été passés qui n'ont pas été respectés, point.

J'ai fait un rêve : tout ce que nous avons « encaissé » depuis les élections était brusquement **effacé** ! Nous pouvions voter à nouveau (mais cette fois en pleine connaissance de cause !).

Sommes-nous prêts à renouveler la bêtise de donner notre voix à ceux qui nous méprisent ? NON, bien sûr que non ! Si le ronron quotidien des « affaires publiques » endort la majorité des gens, un raz de marée serait bien mal maîtrisé, si ce n'est pas du tout...

Pensons-y dans l'isolement ; ce temps n'est pas si lointain que nous ne le pensons !

Gilberte SIMON

ESPACE HUMANITAIRE ET FRANCOPHONIE ⁽¹⁾

Pierre BERTRAND, Sénateur honoraire

Certains « a priori » confinent au mieux la Francophonie dans le culturel. D'autres domaines, inattendus et combien concrets, ont suscité l'engagement des francophones. L'humanitaire est du nombre où leur apport concilie un mode opérationnel original avec une démarche intellectuelle particulière. Concernant l'aspect médical, l'expression de *French doctors* a fait le tour du monde : elle recouvre une façon spécifique d'agir au secours des hommes. Elle diffère totalement de la médecine pratiquée en milieu hospitalier, que ce soit en chirurgie opératoire, en diagnostic ou par la mise en pratique de compétences adaptées aux besoins immédiats. La médecine anglo-saxonne, quant à elle, privilégie l'évacuation des victimes plutôt que de les soigner sur place. Ces « docteurs français » sont devenus les spécialistes de l'intervention en extrême urgence, répondant immédiatement à des situations dramatiques liées à de grandes catastrophes. Ils mettent rapidement en œuvre une pratique médicale sans ressemblance avec aucune autre, qui associe aussitôt plusieurs disciplines complémentaires. La Francophonie s'est ainsi taillée une place prépondérante, caractéristique et nouvelle dans les relations fraternelles entre les nations. Elle s'inspire directement de son idéal d'humanisme universel.

La part, prise dans les divers volets de l'humanitaire par les pays membres de la Francophonie, varie selon leur taille, leurs moyens et leurs traditions. **La Belgique fédérale** est intervenue dans 24 pays dont 15 sont francophones (Afrique, Moyen-Orient, Pays andins, Philippines, Laos, Cambodge, Vietnam) accroissant sensiblement le budget alloué aux ONG spécialisées. **Le Canada** consacre à l'aide humanitaire 25 % de son soutien au développement. Il se répartit en 45 % pour l'Afrique et le Moyen-Orient, 36 % pour l'Asie et 19 % pour les Amériques. Notons que les missionnaires catholiques canadiens ont noué des relations privilégiées avec les pays de la francophonie africaine. **Le Luxembourg** intervient dans 10 pays dont 7 sont francophones (Cap-Vert, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Niger, Vietnam et Laos) qui reçoivent 72 % des crédits attribués à la coopération bilatérale. Le tiers du budget restant est consacré aux aides multilatérales. **La France** apporte son aide humanitaire à 80 pays dont 28 francophones. Cette action prend trois formes distinctives : 1/ l'assistance directe aux populations ; 2/ le financement d'associations humanitaires ou d'organismes internationaux (telle la Croix-Rouge) ; 3/ les interventions à la demande des Nations-Unies et des institutions européennes. Les ONG et différents organismes (Sécurité civile, Samu mondial, Sapeurs-pompiers, Service de santé des Armées, etc.) sont soutenus techniquement et financièrement par les pouvoirs publics qui ont notamment créé les « Détachements d'Intervention Catastrophes Aéromobiles » (DICA) prêts à intervenir en six heures ! **Monaco** n'est pas en reste avec ses programmes d'aide bilatérale en faveur de Madagascar, du Niger, du Sénégal et de la Mauritanie. En multilatéral, la Principauté agit via

l'ONU dont elle est membre depuis 1993. **Le Québec** est la seule province du Canada à avoir créé en 1995 un Secrétariat à l'aide internationale, et à imposer à ses casinos une contribution de 1 % de leurs bénéfices nets en faveur de l'aide humanitaire. Celle-ci concerne essentiellement l'Afrique francophone, les Antilles et l'Amérique latine. **La Suisse** consacre 50 % de son engagement à l'Afrique, 20 % à l'Asie, 20 % à l'Europe et 10 % à l'Amérique centrale. **La Tunisie** est présente au Kosovo, en Albanie et dans plusieurs pays africains.

C'est au XIX^e siècle que le mot « humanitaire » apparaît. Il couvre souvent des opérations militaires à but colonial, telle l'intervention de la France au Liban en 1860 pour protéger les Maronites contre les Druzes. Les Suisses Dunant, Moynier et Dufour fondent en 1863 le « Comité international de secours aux blessés » qui deviendra en 1875 le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dont la notoriété, l'organisation et les moyens s'amplifient rapidement, grâce notamment aux prix Nobel reçus en 1917, 1944, et 1963. Les Conventions de Genève, intervenues successivement de 1864 à 1949, ont bénéficié du concours prépondérant de juristes suisses, belges, canadiens, français et africains. La SDN avec Aristide Briand, prix Nobel de la Paix en 1926, tentera souvent de vaincre les égoïsmes nationaux.

Les initiatives francophones ne cessent de se développer : entre les deux guerres, par exemple, les docteurs Jamot et Schweitzer améliorent les conditions sanitaires en Afrique équatoriale. Après la Seconde Guerre mondiale, le Comité catholique contre la Faim est créé en 1961, Frères des Hommes en 1965, Médecins sans Frontières en 1971, Médecins du Monde et Action contre la Faim en 1979, Handicap international en 1982 dont le siège de Londres s'ouvrira seulement en 1999.

La fin de la guerre froide a entraîné l'effacement sensible des frontières, amorcé déjà en Europe par le Traité de Rome. Les économies s'intègrent et la mondialisation uniformise la planète, souvent en faveur des plus forts, ouvrant à l'Humanitaire de nouveaux champs d'action, que multiplie hélas ! les innombrables conflits, souvent pires que les catastrophes naturelles. Le rôle des francophones, aujourd'hui si important dans l'espace humanitaire, s'est sans doute développé grâce au fait que dans la Francophonie cohabitent harmonieusement de nombreuses religions ou opinions philosophiques, des ethnies et des langues diverses, des cultures multiples, des choix politiques différents.

Le français redeviendra-t-il, selon le mot de l'abbé Grégoire, la langue de la fraternité ?

(1) Source : *Etat de la Francophonie dans le monde*, données 2000

WATERLOO, UN MYTHE LITTÉRAIRE (1)

Venant de Bruxelles, on peut voir, à droite du carrefour du Lion, la réplique de « l'arbre de Wellington » qui servait de point de repère le 18 juin 1815. L'original a bien vite disparu, comme l'a raconté avec humour Jules Vallès : *L'arbre célèbre n'est plus, on l'a vendu deux cents francs à un Anglais qui a fait, avec le bois, des tabatières et des cannes. Il dépéris-sait d'ailleurs, brûlé par les baisers de John Bull en délire. Les mamans l'embrassaient en criant : My dear, les enfants léchaient l'écorce ; l'homme achetait les hannetons tombés des branches ou ramassait des fourmis dans les racines.*

Les Misérables de Victor Hugo ont forgé le mythe de Napoléon. C'est d'ailleurs à Waterloo, et non à Villers-la-Ville comme initialement prévu, qu'il a terminé son chef-d'œuvre. Tous les potaches ont encore en mémoire la désastreuse *charge des cuirassiers de Milhaud* dans le « *chemin creux d'Ohain*. Si le romancier a exagéré l'importance de cet épisode, il n'en reste pas moins vrai que l'actuel accès au Lion était raviné. On le nivela lors de la création de la butte. Au carrefour, le tertre du Monument Gordon donne une idée du terrain en 1815. Par une curieuse ironie dont l'Histoire a le secret, Napoléon signifie « Lion dans le désert ». Érigé en 1826, le Lion, ce fameux caniche de bronze tenant la queue entre les jambes selon Baudelaire, ce plat d'épinards surmonté d'un croûton de pain d'après Vallès, a alimenté la polémique en fonction du camp que l'on défendait. Dans ce contexte, signalons que *Waterloo* d'Erckmann-Chatrion, vibrant plaidoyer contre la guerre, prend le contre-pied de l'épopée de Victor Hugo.

Contourner le Lion par la droite et prendre le chemin des Vertes Bornes en direction d'Hougoumont. Pour Napoléon, l'attaque de ce bastion ne devait constituer qu'une diversion. Ce sera une boucherie... Victor Hugo a longuement médité en ces lieux funèbres. C'est lui qui répandra la légende du *puits aux cadavres* (à l'intérieur de la ferme). Bien documenté, il décrit avec soin la chapelle et son Christ rescapé de la bataille. A l'extrémité du mur ouest, les squelettes oubliés de trois châtaigniers témoignent d'un bois rasé après la bataille.

Par la chaussée de Nivelles, prendre le chemin de la Maison du Roi qui prolonge l'avenue Alphonse Allard citée au Livre I, 2^e partie (Cosette) des *Misérables*. Après 500 mètres, prendre à gauche un sentier très authentique (donc non carrossable) menant au monument de l'Aigle blessé. La tradition veut que la

Vieille Garde s'y soit couverte de gloire. Cet épisode a excité l'imagination de Victor Hugo qui fait du mot de Cambronne le véritable héros de Waterloo : *Perdre le terrain et garder l'Histoire, après ce carnage avoir pour soi les rieurs, c'est immense.*

L'Aigle blessé a été inauguré en 1904, devant des dizaines de milliers de personnes (2). Presque en face, la Colonne Victor Hugo célèbre « la revanche de la poésie sur le courage brutal », selon Verhaeren et Maeterlinck. Elle reprend des paroles prophétiques que Victor Hugo a prononcées au Congrès de la Paix en 1849 : *Un jour viendra où il n'y aura plus d'autres champs de bataille que les marchés s'ouvrant au commerce et les esprits s'ouvrant aux idées.*

Longer la chaussée en direction du Lion sur 300 mètres et s'arrêter à la ferme de la Belle-Alliance (de nos jours, un restaurant). Elle vit se rencontrer Blücher et Wellington au soir du 18 juin. Mauvais perdant, Hugo a pris l'accent allemand pour railler ce moment historique :

*Ici, dans ce champ de poireaux,
S'embrassèrent les deux zéros,
Blücher cria : quelle surprise !
Vous driomphez, crâce à la Prisse.
Et Wellington lui dit : Plücher,
Vous m'êtes aujourd'hui Blus cher.*

Waterloo continue à séduire les écrivains. Personne n'a oublié le pathétique *Seul à Waterloo, seul à Sainte-Hélène* de Paul Emond et Léonil Mc Cormick. Dans *J'ai cent ans*, Caroline Lamarche a composé une remarquable nouvelle intitulée *Waterloo, Waterloo*. L'Allemand W.-G. Sebald a publié *Les Anneaux de Saturne*. Il y décrit sa vision de l'Angleterre, de la Chine et du ... site de Waterloo dont il fustige l'aménagement chaotique. Un projet d'envergure devrait l'embellir prochainement. *La Fugue à Waterloo* de René de Obaldia raconte avec cocasserie comment un couple vient loger sur le site afin de fortifier son amour. Dans *La Mort de Napoléon*, de Simon Leys, l'Empereur s'échappe de Sainte-Hélène pour venir hanter le champ de bataille. Enfin, Marcel Thiry, dans son *Échec au temps*, imagine un Wellington défait que les Français pourchassent jusqu'à Ostende. Ah, les joies de la fiction littéraire !

(1) Joël Goffin et Jean Lacroix, *Sur les pas des écrivains en Brabant*, éd. de l'Octogone, 2000.

(2) Œuvre du sculpteur français Jean-Léon Gérôme (1824-1904).

DES GOÛTS ET DES COULEURS.

VÉRONIQUE BOSERET

Artiste peintre, professeur de dessin

Geneviève DAVOISE

Inutile de parler de ses diplômes, de ses années d'écolage, ce qui serait fastidieux et superflu. Je parlerai donc, en mon nom exceptionnellement, de cette rencontre déjà lointaine (six ans ?) où, attirée par le lieu et le nom bien connu des Liégeois, le *Cabinet des Estampes*, je reçus la révélation d'une artiste que je ne connaissais point.

Mais je la reconnus tant étaient flagrants les liens qui reliaient les dessins à l'artiste, que j'osai aborder ensuite.

Il est fréquent, au cours d'un vernissage, que l'on cherche en vain à identifier l'auteur et qu'il faille demander au galeriste, où est-il, où est-elle ?



L'artiste au travail

Dans le cas présent, il était impossible de ne pas comprendre que cette femme toute de lumière, à l'habillement exotique, ne fût pas l'auteur de ces dessins, de ces nus, de ces pastels.

J'eus le bonheur de m'intégrer dans son atelier de professeur de dessin, où je bénéficiai de sa profonde sérénité, en même temps que de son enseignement rigoureux pour les élèves que nous étions.

Son extraordinaire passion pour le sujet sis devant elle ne l'empêchait pas, si une minute de tranquillité lui était donnée, de se saisir de papier et de crayons, pour capter le modèle sous nos yeux.

Depuis bien longtemps s'étaient tissées, entre l'Inde et elle, des affinités qu'elle-même décrit si bien dans le texte de sa prochaine exposition :

« ... La vie a guidé mes pas vers l'Inde où le visuel, l'émotionnel et le spirituel dansent le cercle karmique... Mes rencontres indiennes ont nourri mon cœur et ma créativité ».



Du 26 octobre au 29 novembre, Véronique Boseret exposera à la bibliothèque des Chiroux, à Liège, ses carnets de voyage, croquis et dessins réalisés aux Indes, et plus spécialement au Punjab.

Cette exposition nous promet une immersion dans un monde insolite où domine la spiritualité.

Véronique BOSERET
Rue Forgeur, 26, 4000 Liège
Tél. 04 223 64 32



Beaucoup de nus, fusains, mines de plomb ou pastels.

LA TRAHISON EN POLITIQUE

CHANTECLER

La trahison a désormais ses lettres de noblesse.

Curieuse et riche en perspectives que la docte chronique donnée au *Soir* par M. Coorsbyter, directeur du journal du CRISP, sur le thème (tiens, tiens !) de la désillusion électorale.

Que dit-il en substance ? Que tous les partis, inévitablement, devront en rabattre, composer, renoncer, se trahir – c'est la rédaction de notre revue qui souligne – sur certains points. Et expliquer à leurs électeurs, mais après le scrutin, que c'est la logique du système qui veut ça.

On ne peut s'empêcher de penser que cet observateur politique de qualité avait en tête les consultations électorales qui pointent à l'horizon.

Il a conféré de la sorte un certificat de respectabilité aux manœuvres plus ou moins tordues qui se préparent dans le camp des francophones du régime.

On pourra donc parfaitement crier « *no pasaran* » et se laver les mains, quand le verdict des urnes sera rendu, en excitant de la dure nécessité d'une retraite indéfiniment élastique.

Car nos partis wallons campent sur la défensive. Leur objectif est de sauver la Belgique et ce noble but, qui exigera d'eux qu'ils mangent leur parole vaut bien quelques reniements, qui ne seront pas des trahisons (inconvenant directeur du CRISP !) mais de simples accommodements nécessités par la dureté des temps.

Les sourires à répétition d'un Van Cau n'y changeront, hélas ! rien. Les Flamands, qui ont un cahier bien rempli de revendications, se préparent à en faire le thème de leurs campagnes électorales et à les mettre ensuite sur la table des négociations gouvernementales.

Les choses vont si vite et si fort qu'Elio di Rupo, tout sourire dentifrice, s'est cru obligé de lancer une

mise en garde qui sonne comme un avertissement : « *Si nos amis flamands veulent la république de Flandre, ils doivent avoir le courage de le dire. Mais qu'ils arrêtent de s'avancer masqués* ». Et voilà, en quelques mots bien assenés, le patron du PS devenu le paladin de la royauté ! Aux côtés de Daniel Ducarme qui, refusant toute nouvelle forme de régionalisation, ne veut pas liquider la Belgique.

Que les dindons wallons ne s'effraient pas trop. Leurs chefs de file auront à cœur de se remémorer au bon moment, nécessairement critique, les propos lucides et donc désabusés du quotidien bruxellois. Mettre un genou en terre pour leur patrie, est-il sort plus beau et plus digne d'envie ?

Décidément, il n'y aura plus que des Wallons ou ex-Wallons pour s'afficher royalistes ! Fût-ce au prix d'une trahison...

LA WALLONIE EN AVANCE SUR SON IMAGE

Toudi n° 49-50, septembre-octobre 2002

C'est un numéro spécial d'excellente facture que nous proposent José Fontaine et les collaborateurs de la revue *Toudi* (1). Intitulé *La Wallonie en avance sur son image*, il dresse un constat globalement positif de l'évolution économique, sociale, politique et culturelle de la Wallonie, qui se serait plus ou moins émancipée de la tutelle économique de l'État belge, mais aurait encore à s'émanciper de la tutelle culturelle d'une Communauté -- ô combien improprement ! -- appelée 'française'...

Revenant sur le désengagement financier dont a été victime la Wallonie pendant les 'Trente glorieuses' (et bien avant, déjà...), *Toudi* se réjouit que, *grosso modo* depuis que la Région wallonne s'est vu attribuer des compétences socio-économiques de plus en plus importantes, la Wallonie se développe à nouveau. *Si les années 1986-1996 ont été celles de l'arrêt du déclin et du redéploiement des activités économiques*, écrit Yves de Wasseige, *l'appareil économique actuel a su tirer largement parti de la période de haute conjoncture internationale de 1996 à 2000*. Les adaptations structurelles majeures ont été réalisées, le taux de création d'emplois est semblable à celui des régions européennes les plus dynamiques, un réseau de PME performantes s'étend, les exportations croissent.

Et *Toudi* de préciser, cerise sur le gâteau, que, pour peu que l'on rapporte, non pas le nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi à la population active, mais le sous-emploi total à la population en âge de travailler, *le rapport entre la Wallonie et la Flandre n'est plus que de 1,3 au lieu des 2,2, voire 2,7, en se basant sur les chiffres officiels*.

Mais si « le vent a tourné », comment gérer de manière efficiente les problèmes de l'emploi sans disposer de compétences en matière d'enseignement ?, remarque avec pertinence Robert Collignon. Qui plus est, observe le président du Parlement wallon, *la difficulté de nos rapports avec la France tient notamment à l'existence de la Communauté française de Belgique*, qui rend techniquement difficile le développement de relations culturelles, et donc de relations tout court, entre France et Wallonie. Enfin, complète Bernard De Commer, *contrairement à la Communauté française, la Région wallonne peut non seulement lever des impôts, mais elle a un projet de société qui lui est propre, hérité de longues luttes sociales aux XIX^e et XX^e siècles*. Et Robert Collignon de proposer de régionaliser les compétences de la Communauté, tout en conservant un parlement commun aux Wallons et aux

Bruxellois, tandis que le président de la Fondation Bausart reprend à son compte l'idée, pragmatique et de bon sens selon lui, de régionaliser l'enseignement obligatoire, en laissant provisoirement à la Communauté l'enseignement supérieur et universitaire.

Bref, conclut *Toudi*, qui se réjouit par ailleurs que les médias francophones commencent enfin à reconnaître ceux qui les lisent, les écoutent et les achètent – les Wallons –, *il est devenu évident que la Wallonie doit, en accord avec la Région bruxelloise, acquérir la maîtrise de l'enseignement et de la culture. C'est juridiquement possible, économiquement et socialement indispensable.*

S'il est à tout le moins incertain que *les acteurs de la société wallonne aient agi, avec cohérence et depuis*

longtemps, force est de garder, de prendre ou de reprendre confiance en une Wallonie au potentiel culturel indéniable, économiquement renouvelée et politiquement recomposée autour d'un pôle de droite et d'un pôle des gauches, sans qu'aucun parti puisse désormais prétendre à l'hégémonie. Que *Toudi* soit dûment remercié d'avoir brossé l'image d'une région plutôt en avance sur son image, œuvrant ainsi à la (re)prise de conscience de la *réalité* wallonne, que l'on aurait, aujourd'hui plus que jamais, tort de n'appréhender qu'en noir !

Boris COUNE

(1) Adresse de contact : *Toudi*, 4, rue du Bois de l'Écluse, 7830 Graty.

ECHOS DE FLANDRE

Joël GOFFIN

Le cordon sanitaire une fois de plus en péril ! Pour approuver la « réforme » électorale, le parlement flamand devra compter sur les voix du *Blok*, si le *CD&V* retire ses billes. *S'il faut abandonner chaque projet de loi qui pourrait passer avec le soutien du Vlaams Blok, il n'est plus possible de travailler*, a déclaré hypocritement Paul Van Grembergen, ministre flamand des Affaires intérieures. Dans ce dossier, le *VLD* lui emboîte le pas et le *SP.A* se tâte encore (*De Standaard*, 25/09/02).

La rentrée politique a permis de sonder les intentions des présidents du *CD&V* et du *VLD*. Compte tenu de ses relais dans la vie associative flamande, il serait naïf d'enterrer le *CD&V* aussi vite que son *alter* (de moins en moins) *ego* francophone, le *CDH*. Stefaan De Clercq et Hendrik Bogaert se sont donc confiés à *Het Nieuwsblad* (03/09/02). A propos de l'augmentation du chômage en Flandre, Bogaert, a constaté : *Les leviers socio-économiques doivent relever des compétences de la Flandre. Malgré tout le respect que je lui dois, je me demande ce que peut faire le ministre flamand Renaat Landuyt pour lutter contre le chômage. Il ne peut qu'enregistrer les chiffres. Les mesures qui pourraient faire la différence sont prises dans le bureau de Mme Onkelinx.*

Le *CD&V* prend le *V* de *Vlaanderen* fort à cœur. Écoutons De Clercq : *Sur le terrain socio-économique, nous jouons la carte confédérale. Nous ne voulons pas l'asphyxie de la Wallonie mais il est frappant de constater que, comparée à d'autres régions de pointe dans le monde, la Flandre enregistre de moins bons résultats. Une quinzaine de régions nous précèdent, en dépit du fait que nous sommes un peuple de grands travailleurs (sic). Si la Flandre veut vraiment jouer un rôle dans le monde, elle devra tôt ou tard aborder la problématique des transferts (ndlr : notamment en matière de Sécurité sociale). Quand le Nord et le Sud auront développé leur propre dynamique, nous aurons de meilleurs résultats. Si nous participons à la formation d'un gouvernement en 2003, ce dossier se trouvera sur la table des négociations.*

Dans *De Standaard* (27/08/02), De Clercq a évoqué les prochaines élections législatives : *Il faut démythifier l'extrême droite. Briser le mythe du Vlaams Blok en prenant à bras le corps les problématiques de la sécurité, des immigrés et d'une plus grande autonomie de la Flandre.* On sait pourtant que ces thèmes de campagne ne profitent qu'au *Vlaams Blok*...

De Morgen (26/08/02) a pour sa part donné la parole à Karel De Gucht, président du *VLD*. A la question de savoir si les dossiers de la Poste et de la *SNCB* butaient principalement sur les Wallons ou sur les socialistes en général, De Gucht répond : *Vous tombez ici sur un point de rupture dont les aspects communautaire et idéologique se renforcent mutuellement. C'est pour cette raison que le PS rend la discussion tellement ardue.* Plus loin, il se prononce pour une scission horizontale des chemins de fer - entendez le transport des personnes. De Gucht, qui va conduire la liste *VLD*, parle ensuite de la Sécurité sociale qui semble le mettre en appétit : *Dans la prochaine coalition, le VLD veut diriger des départements sociaux. Ce que nous disons de la Sécurité sociale correspond à ce que pense la majorité (mainstream) en Flandre. C'est pourquoi nous voulons nous voir confier des portefeuilles sociaux tant au niveau fédéral que flamand.*

Alors, vous pouvez vous préparer à un choc frontal avec le PS, commente le journaliste.

Tout dans ce pays est communautaire, répond le Président du parti du Premier ministre. Il ajoute que, durant la prochaine législature, il faut s'attendre à une très lourde négociation communautaire : *Lors de la formation du gouvernement, nous aborderons un menu copieux : les soins de santé, la politique de l'emploi, la SNCB. Tout sera sur la table.*

Au dernier pèlerinage de l'Yser, qui a reçu cette année un appui massif du *CD&V*, Lionel Vandenberghe a adjuré les partis flamands de ne pas participer à un gouvernement qui n'aurait pas conclu un accord portant sur une profonde réforme de l'État (*De Morgen*, 26/08/02).

Les éditorialistes flamands ont trouvé indécentes les réactions triomphalistes de quelques politiciens francophones après le vote du rapport Nabholz sur les minorités en Belgique. Ainsi Patrick Dewael : *La résolution n'a pas de conséquences juridiques, mais la jubilation de certains me laisse un goût amer.* Rappelons que le rapport Nabholz n'a aucune valeur contraignante et que le parlement flamand a fait savoir depuis longtemps qu'il ne le ratifierait jamais !

Plus récemment, l'INC (Institut des Comptes Nationaux) a fait savoir au fédéral que, par suite d'une révision des paramètres économiques, les Régions étaient redevables de 332 millions d'euros à ce qui reste d'État belge. Van Cau n'a rien trouvé de mieux que de former un front avec le rusé Dewael pour s'opposer à cette décision surréaliste. Jean-Claude (d'origine flamande, comme il le répète à l'envi) a-t-il oublié que Patrick s'entend comme larrons en foire avec Guy ? Hasard ou non, la Flandre a annoncé, le 15 septembre dernier, un budget 2003 en équilibre avec un excédent de 324 millions. Cette perspective lui permet d'attendre plus sereinement le « réajustement » inattendu. Et s'il s'agissait d'un délit d'initiés entre l'INC, Verhofstadt et Dewael destiné à mettre la Wallonie en position de faiblesse ? En tout cas, le *Tijd* (04/10/02) s'est empressé de mettre en parallèle les 200 millions réclamés à la Flandre et les 200 millions de transferts Nord-Sud en matière de Sécurité sociale !

A *Mise au point* (RTBF, 13/10/02) Eric Donckier, l'éditorialiste de *Het Belang van Limburg*, a suggéré la régionalisation des soins de santé (à noter que la VRT n'invite jamais aucun journaliste francophone...). Sur un ton larmoyant, Di Rupo a demandé que l'on laisse 10 ans à la Wallonie pour produire de la richesse et lui permettre ainsi de revenir à la hauteur de la Flandre. 10 ans ? Le temps pour Elio Di Rupo d'arriver à l'âge de la retraite et de rejoindre ses chers oliviers sous le soleil de la Méditerranée !

Erratum : politicsinfo.net est le site qui reprend l'entretien de P.-H. Gendebien évoqué dans ma précédente rubrique.



ÉPINGLÉ DANS LA PRESSE

La rédaction communique :

Signe indéniable de « vitalité » de la Belgique-België-Belgien, l'abondance des sujets dits communautaires nous empêche de les commenter tous. Que le lecteur veuille bien nous en excuser. Il pourra toujours se référer à notre bonne presse francophone, ainsi qu'à la RTBF, organes dûment qualifiés pour les minimiser, édulcorer, voire émasculer dans un sens belge.

Naïveté ou réalisme feutré ?

Dans *Le Soir* (05/09/02), M. Van Cau, qui espère rester Ministre-président wallon jusqu'en 2010, insiste sur le changement de climat dans les relations avec le gouvernement flamand (*plus de bouderies, plus d'insultes*), mais

admet la persistance des grandes revendications nordistes. Toujours fédéraliste, il compte sur le respect des accords précédents, ce qui permettra enfin de moderniser le réseau ferroviaire en Wallonie. Il exprime encore sa méfiance vis-à-vis d'Ecolo, qualifié de *parti-frère*, mais dont les liens avec Agalev ne peuvent, à ses yeux, que paralyser l'évolution wallonne.

Pendant ce temps, la régionalisation se poursuit en douce : agriculture, réformes électorales propres à la Wallonie et bientôt coopération au développement. Jusqu'où ira ce transfert des compétences ? M. Van Cau ne le dit pas. Sans doute, au fond de lui-même, est-il sans illusions. Bah ! de fédéraliste, il deviendra confédéraliste, puis... l'avenir nous l'apprendra.

« Ah ! que je ne suis pas heureux... »

nous assure encore le bon Jean-Claude Van Cauwenbergh lorsqu'il pense au triste sort des Fouronnais devenus flamands malgré eux. On comprend sa douleur lorsqu'on sait que le *burgemeester* du lieu, Huub Broers, juché à ce poste grâce au vote des résidents hollandais, ne peut et ne veut plus répondre – même en néerlandais ! – à des questions posées en langue française par les conseillers de la liste Retour à Liège. Par son silence, a benoîtement expliqué M. Broers, pourtant professeur de français, il ne faisait qu'obéir aux ordres donnés par la Communauté flamande, sinon les décisions du Conseil communal seraient annulées.

Flandre plus bleue, Wallonie plus rouge

Si l'on en croit Karel De Gucht (*Le Soir*, 27/08/02), la Flandre rêve surtout de plus de libéralisme. Comme, en Wallonie, Elio Di Rupo a mis la barre à gauche avec l'assistance d'Ecolo, le choc des deux conceptions de société ne manquera pas de se faire sentir rapidement. Cela promet bien du plaisir, d'abord pour la formation du prochain gouvernement fédéral, ensuite pour son harmonieux fonctionnement.

Sur la même page, D. Coppi et D. Vanoverbeke rappellent opportunément que le gouvernement arc-en-ciel, né en '99, se voulait surtout pacificateur. La réalité l'a vite rattrapé et les exigences flamandes, bien qu'exprimées plus « poliment » (*sic*), n'ont fait que croître et embellir avec la claire volonté d'instaurer le confédéralisme. D'autant que, rappelons-le, peu de jours auparavant, le président du CD&V (Chrétien-Démocrate flamand), Stefaan De Clerck avait insisté sur l'importance de la lettre V (*Vlaams*) et jugé bon de se distancer de ses coreligionnaires francophones.

On aura compris que la campagne électorale sera très communautaire, concluent les deux journalistes. En effet, il n'y a plus que les sots pour vouloir l'ignorer.

Vote des étrangers et réactions

A la fin d'août, l'annonce du dépôt d'une liste électorale islamiste a suscité quelque émoi. Ducarme, président du MR, s'y oppose : pas de reconnaissance de la langue arabe afin de ne pas risquer de formation de ghettos. Il veut, comme en France, un Etat laïque.

Di Rupo s'est, lui, placé d'emblée sur le terrain communautaire, ne voyant là qu'une manœuvre de la presse flamande ; il a ajouté : *Cela conforte ce sentiment 'anti-*

étrangers' qui percole dans la classe politique flamande. Ce type de débat donne du grain à moudre au Vlaams Blok.

A propos de ce parti, souvenons-nous que le très libéral Karel De Gucht a récemment accepté de débattre à la télévision flamande avec le très dangereux Filip Dewinter qui en a profité pour diffuser ses idées. Encore un accroc au cordon sanitaire.

Conventions du travail et virus communautaire

Bénédict Vaes (*Le Soir* 21-22/09/02) rappelle que, *Droit au travail et Sécurité sociale* (étant les derniers ciments du pays fédéral - vous oubliez la monarchie, Madame ! - , les dernières conventions collectives signées par les patrons et les syndicats doivent s'appliquer partout.

L'encre n'était pas encore sèche que le ministre Renaat Landuyt les remettait en cause, sous le prétexte que les compétences de la Flandre n'étaient pas respectées ! Bien sûr, forte de son bon droit et de sa vision obstinément belge, Laurette Onkelinx a riposté qu'elle les fera appliquer au nord comme au sud. Et que ça saute ! Mais... *Cette fois, le virus (communautaire) gagne le cœur de la concertation sociale*, montre B. Vaes, et bien que, parmi les négociateurs, personne n'ait voulu d'une réforme, *le ministre socialiste de l'Emploi flamand les prend en otages (...)* C'est désormais lumineux. *A l'issue des prochaines élections, le communautaire reviendra au grand galop. Sécu comprise. Le VLD comme le SP.A piaffent déjà.*

Un pavé dans la mare régionale

Si, le 15 septembre à Liège, M. Willy Demeyer a fait les yeux doux à la Flandre et aux Pays-Bas (voir p. 11), M. Robert Collignon a, dans son discours de Namur, refusé le consensus mou des bien-pensants. Le Président du Parlement wallon a justement montré qu'il était illogique, contradictoire même, de vouloir remailler le tissu « national » belge déjà déchiré par l'instauration du fédéralisme. Il a également mis en évidence la différence profonde de conception de cet Etat dit fédéral, reprenant mot pour mot une partie de son éditorial paru dans notre revue au début de septembre.

Il paraît que ce constat réaliste a ému certains invités, venus l'âme paisible, de leur Flandre natale, tels MM. Patrick Dewael et Norbert De Batselier, chantres de la Constitution flamande. Comprendons leur trouble : si on ne rentre plus dans les « chers compatriotes wallons » comme dans du beurre, où va-t-on ? Je vous le demande.

En revanche, les propos de Robert Collignon auraient été appréciés par l'évêque de Namur, Mgr Léonard.

A l'Est, 'y a du nouveau...

Comme si les problèmes venus du Nord ne suffisaient pas au bonheur des Belges, voici que la Communauté germanophone revendique l'accroissement de ses pouvoirs. A la fin de septembre, le président Karl-Heinz Lambertz a fait savoir que le transfert d'attributions se négociera bientôt avec la Région wallonne.

En attendant, la Communauté de l'Est se dote d'un bureau qui la représentera à Bruxelles auprès de l'Union et des autres régions européennes. Passons, à ce propos, sur le choix malheureux d'un jeune Allemand très marqué à l'extrême droite. Regrettable incident de parcours, certes, mais l'essentiel est ailleurs !

De la réforme des polices (bis)

Le 20 septembre, *Le Soir* a répercuté la grogne des membres de l'ex-police judiciaire. Non, cela ne va pas mieux, fulminent MM. Lebon et Jeusette, dirigeants du syndicat professionnel, en dépit du triomphalisme de façade des ministres de l'Intérieur et de la Justice.

La modernisation pourtant nécessaire du parc automobile (par l'achat de 221 véhicules) est plus que compromise ; les moyens de la lutte anti-terroriste restent insuffisants ; le développement des outils informatiques performants (récemment mis au point) est menacé. Ces « brouilles » mises à part, la réforme est « en bonne voie » (*sic*).

Agriculture régionalisée à 100 %

C'est fait depuis le 1^{er} octobre : il y a maintenant une agriculture flamande et une wallonne. Toutefois, conséquence curieuse de cette division, l'Europe ne connaissant pas les régions, l'agriculture redeviendra « belge » à ce niveau de pouvoir. En effet, si les ministres régionaux ne se mettent pas d'accord en cas de problème, alors à ce moment le délégué de la Belgique ne pourra participer aux décisions européennes.

Encore un bon exemple du suivi « à la belge ».

Jacques LIENARD

Obstruction à la culture française

Le Monde diplomatique d'octobre 2002 publie la lettre d'indignation de M. Benoît Beyer de Rijk, vice-président de l'Association des auditeurs de France-Culture (AFC), dénonçant l'impossibilité de capter France-Culture par voie hertzienne en Belgique, suite au lancement sur les ondes d'une radio commerciale flamande (du nom de Q-Music) ! *Nous faisons des pieds et des mains pour que cette situation cesse. La situation reste bloquée.* Pourtant, *Le Soir* (14/06/02) révélait l'arrêt du Conseil d'Etat belge enjoignant la suspension de 20 des 56 fréquences radio unilatéralement attribuées fin 2001 aux réseaux privés Q-Music et 4-FM par le Commissariat flamand aux Médias. *La Région flamande a annoncé l'introduction d'un recours en appel.*

Dans son combat anti-français, la Flandre ajoute la guerre des ondes au boycott d'« Exploration du Monde » et autres manifestations culturelles françaises dans les villes flamandes. Et – fait piquant – le Collège de l'Europe se trouve à Bruges ! Et la France signait, le 28 septembre 2000, un 'Accord de coopération culturelle, linguistique, pédagogique et scientifique' avec le Gouvernement flamand (la Flandre soulignait à cette occasion l'importance de la France au regard de sa propre politique étrangère). La France se fait-elle manipuler par cette fausse amie, la Flandre des Éperons d'or, de la rupture de l'alliance militaire (1936) et des sentiments francophobes?

Le rayonnement français demande de pouvoir s'exprimer concrètement.

Aussi, la présence du très flamand Premier ministre Verhofstadt au Sommet de l'organisation internationale de la Francophonie de Beyrouth est-elle bien une énième mascarade.

Marc DE MIDDELEER

Wallonie-France

Éditée sous le parrainage de MM. Pierre BERTRAND, Sénateur honoraire ; Robert COLLIGNON, Bourgmestre d'Amay et Président du Parlement wallon, Jean DEFRAIGNE, Ministre d'Etat et Président honoraire de la Chambre des Représentants ; Philippe DETROZ, professeur ; Jacques DUPONT, Président de Wallonie Libre ; Georges GABRIEL, ancien Député permanent ; Denis GRIESMAR, vice-Président de l'Association française des Traducteurs ; Jean-Emile HUMBLET, Sénateur honoraire ; Jean-Marie JAMOLET, ancien Bourgmestre d'Esneux ; Dr Jean-Pierre LEVECQ, ancien Député ; André PATRIS, Directeur honoraire de la Maison de la Francité ; Roger PINON, Professeur d'Ecole normale e.r. ; Marc SUTTOR, Maître de conférences à l'Université d'Artois, et avec la collaboration de Mmes Geneviève DAVOISE, Monique WESMAEL, MM. Pierre BERTRAND, Jean BONNIVERT, CHANTECLER, Boris COUNE, Marc DE MIDDELEER, Paul DURIEUX, Joël GOFFIN, Patrick HEUSCHEN, Daniel JOZIC, Adrien LAURANT, Jacques LIÉNARD, Pierre-René MÉLON, Pierre MÉLOT, OCULUS, André PATRIS, Marc PHILIPPE, Jacques ROGISSART, Eric SMETS, Marc SUTTOR, Yves de WASSEIGE.

Collectif directeur : Mme Monique WESMAEL, MM. Jacques BONNIVERT, Jacques-Yves CHARLIER, Boris COUNE, Marc DE MIDDELEER, Jacques DUPONT, Adrien LAURANT, Jacques LIÉNARD, Pierre-René MÉLON, Pierre MÉLOT, André PATRIS, Jacques ROGISSART, Marc SUTTOR.

Rédacteur en chef : Jacques LIÉNARD, 49 B, av. de Gerlache, 4000 Liège - Tél. + fax : 04 253 26 47.

Secrétaire de rédaction : Adrien LAURANT, 29, rue J. Pierco, 4550 Villers-le-Temple - Tél. 085 51 25 52

Secrétaire de rédaction adjoint : Boris COUNE, 88, rue de Limoges, 4130 Tilff - Tél. 04 388 27 00

Composition et mise en page : Monique WESMAEL - Tél. + fax : 04 253 26 47.

Trésorerie : Jacques BONNIVERT, 14, av. des Aubépines, 4130 Tilff - Tél. 04 388 20 90.

Secrétariat et éditeur responsable : Jacques-Yves CHARLIER, 34, r. de la Baume, 4470 St-Georges / Meuse - Tél. et fax : 04 275 36 20. GSM : 04 77 29 63 24.

Correspondants

Brabant wallon :

Louvain-la-Neuve : Rodolphe LAMY, 6, Clos du Cheval Godet, 1340 Ottignies - Tél : GSM 0479 87 90 64.

Hainaut :

Charleroi : Etienne HUVELLE, 19, rue François Givron, 6210 Frasnes-lez-Gosselies - Tél : 071 85 43 89.

Mons : Jean-Pierre LEVECQ, 9, rue Guy de Brès, 7000 Mons - Tél : 065 33 93 95.

Tournai / Mouscron : Olivier DUBRAY, 46, boulevard de l'Est, 7800 Ath - Tél : 068 28 66 28.

Liège :

Huy-Waremme : Adrien LAURANT, 29, rue J. Pierco, 4550 Villers-le-Temple - Tél : 085 51 25 52.

Ourthe et Meuse : Paul DURIEUX, 8, rue du Gravier, 4051 Vaux-s/Chèvremont - Tél : 04 263 69 17

Verviers : Hermès HEINEN, 55, avenue F. Desonay, 4801 Stembert - Tél : 087 22 06 40.

Namur :

Eric MERTENS, 81, route de Hesbaye, 5310 Eghezée - Tél : 081 81 23 45, Fax : 081 81 24 72.

Sud-Luxembourg :

Jeanine THYS, 31, rue L. Colleaux, 6762 Saint-Mard (Virton) - Tél : 063 57 71 58.

Bruxelles :

André PATRIS, 16, avenue Père Agnello, 1150 Bruxelles - Tél : 02 770 90 60.

France :

Charles CONTE, 8, rue Altrincham, F 93150 Le Blanc-Mesnil.

Jean-Luc DANIEL, 20, rue Général Leclerc, F 92270 Bois-Colombes - Tél : 0033 1 42 42 15 40.

ABONNEMENT -

SIMPLE :	Belgique : 15 EUR - France : 17,50 EUR
SOUTIEN :	Belgique : 20 EUR - France : 22,50 EUR
ETUDIANT :	Belgique : 8 EUR - France : 10,00 EUR

à verser au compte 068 - 2271983 - 76 de Wallonie-France à 4130 Esneux-Tilff

Pour la France : Wallonie-France, Crédit mutuel Nord à Sedan, Banque 15629, guichet 08857, n° cpte 00032038240, en précisant bien votre nom et votre adresse ou par mandat-poste adressé au trésorier.